

- ORDRE DU JOUR -

I - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 01 - Budget annexe du service des Eaux : compte administratif 2014
- 02 - Budget annexe du service des Eaux : approbation du compte de gestion 2014
- 03 - Budget annexe du service des Eaux : Affectation des résultats du compte administratif 2014
- 04 - Budget annexe du service des Eaux : Budget supplémentaire 2015
- 05 - Décision Modificative n° 1
- 06 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : actualisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016
- 07 - Cercle hippique : tarifs 2014/2015
- 08 - Choix du mode de gestion pour l'exploitation et la gestion du cercle hippique
- 09 - FISAC – versement des aides
- 10 - Renouvellement de la convention entre la Ville, l'OPAC de l'Oise et l'association « Elan CES » relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour 2015
- 11 - Répartition des participations versées à l'ARC pour le réseau d'eaux pluviales et les bassins d'orages
- 12 - Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) 2015
- 13 - Remboursement des frais d'inscription au Conservatoire de Musique
- 14 - Admission en non valeur et créances irrécouvrables
- 15 - Contribution 2015 au Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu
- 16 - Signature d'un Contrat de Ville
- 17 - Transfert de la garantie d'un emprunt contracté par la SNI au profit de la société ICF Habitat Nord Est
- 18 - Mandats spéciaux (déplacement d'élus en Pologne et au Portugal)
- 19 - Remboursement d'une concession perpétuelle située au cimetière Nord

Personnel

- 20 - Modification du tableau des effectifs
- 21 - Contrat de vacances
- 22 - Emplois bénéficiaires de logements de fonctions
- 23 - Paiement à quatre agents des préjudices au titre de la protection fonctionnelle

Affaires immobilières

- 24 - Convention de servitudes square de la mare Gaudry
- 25 - Convention de servitudes rue du Port à Bateaux
- 26 - Cession du terrain d'assiette de la Maison de Quartier du Camp de Royallieu

- 27 - Cession du terrain IA11 ZAC du Camp de Royallieu
- 28 - Cession de la parcelle AP 317 rue du 4 janvier 1944 ZAC du Camp de Royallieu
- 29 - Rétrocession à la Ville des voiries réalisées pour l'aménagement des allées de l'Impératrice
- 30 - Cession d'un bien sis 77 rue de l'Oise

Ordre du jour complémentaire

- 30bis - **Approbation de l'intervention de l'Etablissement Public Local du Département de l'Oise (EPFLO) sur un bien sis 27-29 rue d'Amiens et d'une opération de construction**
-

II – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

- 31 - Demande d'un fonds de concours de l'ARC pour la mise aux normes de la patinoire municipale au titre de l'année 2015
- 32 - Travaux de restauration d'une chapelle et mise en sécurité du déambulatoire de l'Eglise St Jacques : lancement d'une consultation

III - VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

- 33 - Mise en place de la tarification par tranche de 15 minutes dans les parcs de stationnement : approbation des nouvelles grilles tarifaires
- 34 - Parking des Capucins : renouvellement de la Délégation de Service Public
- 35 - Entretien des cimetières Sud et Nord : résultat de la consultation
- 36 - Stade équestre du Grand Parc – revalorisation de la grille tarifaire
- 37 - ANRU : travaux d'aménagement de voirie – restructuration du square Baudelaire
- 38 - Droits de voirie : modification des tarifs applicables aux marchés communaux

IV – URBANISME

- 39 - Fonds d'aide au ravalement : attribution de subventions

V – ENSEIGNEMENT et FORMATION

- 40 - Indemnité représentative de logement des instituteurs 2015
- 41 - Restauration scolaire : tarifs 2014/2015
- 42 - Garderies périscolaires : tarifs 2014/2015
- 43 - Projet éducatif de Territoire
- 44 - Règlement intérieur des centres de loisirs

VI – ACTION CULTURELLE

- 45 - Ecole des Beaux Arts et Conservatoire de Musique : modification des tarifs
- 46 - Acceptation du legs de M. Daniel Boulanger

VI - QUESTIONS DIVERSES

- 47 - Décisions du Maire

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015COMPTE
ADMINISTRATIF 2014Budget annexe du
SERVICE DES EAUX

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

*Etaient présents :*Date de convocation :
20 avril 2015Date d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

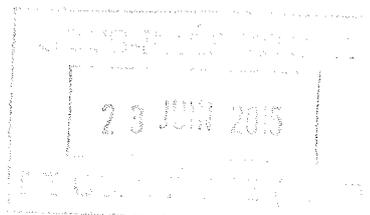
Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39Date d'affichage :
2 6 JUIN 2015Date de transmission :
2 6 JUIN 2015Rendue exécutoire le :
2 6 JUIN 2015*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



01 – Compte Administratif 2014 – Budget annexe du Service des Eaux

Rapporteur Michel FOUBERT

Votre commission des Finances vous propose d'adopter le Compte Administratif des Eaux pour l'exercice 2014 (document ci-après)

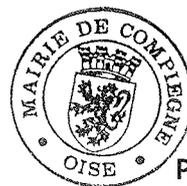
*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise



A l'issue de l'Exercice 2014, les résultats suivants sont constatés pour le budget du **SERVICE DES EAUX** :

INVESTISSEMENT			EXPLOITATION		
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
Total des Mandats	137.162,95		Total des Mandats	125.649,10	
Excédent N-1		187.373,16	excédent N-1		14.667,95
Total des Titres		138.474,29	Total des Titres		109.759,64
<i>Excédent</i>	<i>188.684,50</i>		<i>Déficit</i>		<i>1.221,51</i>
TOTAL	325 847,45	325 847,45	TOTAL	125 649,10	125 649,10

La SECTION D'INVESTISSEMENT, enregistre un **excédent cumulé de 188 684,50 €**.

Cet excédent permettra principalement de financer les dépenses engagées au 31/12/2014 reportées en 2015.

Ces restes à réaliser d'un montant global de 169 875,99 € se déclinent comme suit :

- *Poursuite du programme de remplacement de poteaux « incendie » par des bouches « incendie » suite au bilan dressé par le centre de secours*
- *Installation de bornes de puisage en remplacement des bornes d'arrosage*
- *Travaux d'adduction d'eau avec en particulier le renforcement des canalisations du square Marie-Louise Delaidde*

La SECTION D'EXPLOITATION fait apparaître un **déficit de 1 221,51 €** qui sera repris au Budget Supplémentaire de l'exercice 2015.

ARRETE ET SIGNATURES

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - SERVICE DES EAUX		
Nombre de membres en exercice	39	
Nombre de membres présents	36	
Nombre de suffrages exprimés	36	
Votes POUR	36	
Votes CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

Date de convocation : 20.04 /2015

Présenté par le MAIRE DE LA VILLE DE COMPIEGNE,

A Compiègne le 19 juin 2015

Délibéré par le Conseil Municipal de LA VILLE DE COMPIEGNE, réuni en session à Compiègne le

Signature des membres présents du Conseil Municipal,

A large area filled with numerous handwritten signatures in black ink, representing the members of the municipal council who attended the meeting. The signatures are varied in style and density, covering most of the lower half of the page.

Certifié exécutoire par le Maire de la Ville de Compiègne, compte tenu de la transmission en préfecture,

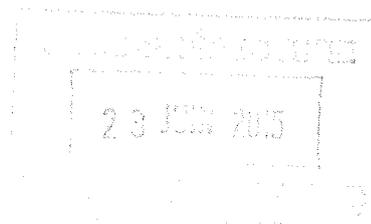
A..... le

SOUS-PRÉFECTURE
23 JUN 2015
53 COMPIEGNE (0109)

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015APPROBATION du
COMPTE de GESTION
2014Budget annexe du
SERVICE DES EAUXDate de convocation :
20 avril 2015Date d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39Date d'affichage :
26 JUIN 2015Date de transmission :
26 JUIN 2015Rendue exécutoire le :
26 JUIN 2015L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ*Etaient absents :*Monia LHADI
Arnaud THOREL

02 - Approbation du Compte de Gestion 2014 du budget annexe du Service des Eaux

Rapporteur Michel FOUBERT

Monsieur le Receveur municipal nous a fait parvenir le Compte de Gestion 2014 du budget annexe Service des Eaux.

Les résultats figurant à ce compte de gestion sont en tous points identiques à ceux qui ont été constatés dans la comptabilité de l'ordonnateur au travers du compte administratif 2014.

il est ainsi demandé à l'assemblée municipale :

- 1) d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe du Service des Eaux, présenté par le comptable public ;
- 2) de lui donner quitus de ce document.

Avis favorable de la Commission des Finances

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'année 2014 du budget annexe du Service des Eaux.

Il fait observer que les résultats figurant à ce compte de gestion sont en tous points identiques à ceux qui ont été constatés dans la comptabilité de l'ordonnateur au travers du compte administratif 2014.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe du Service des Eaux, présenté par le comptable public ;
- 2) de lui donner quitus pour ce compte de gestion de l'année 2014.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,

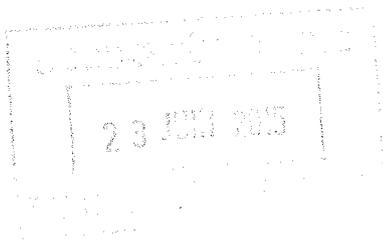
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Affectation des résultats
du Compte Administratif
2014
Budget annexe
SERVICE des EAUX

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

2 6 JUIN 2015

Etaient absents :

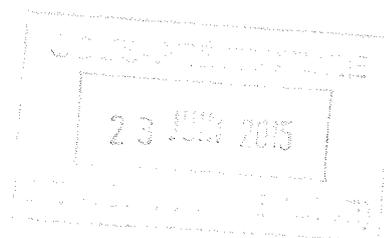
Date de transmission :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015



03 – Budget annexe du service des Eaux : Affectation des résultats du Compte Administratif 2014

Rapporteur Michel FOUBERT

Le compte Administratif 2014 du budget annexe service des eaux fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 188 684,50 €
- et un déficit de fonctionnement de 1 221,51 €

L'excédent d'investissement permettra de financer principalement les restes à réaliser reportés en 2015 pour un montant 169 875,99 €.

Dans ces conditions, l'affectation des résultats du compte administratif 2014 au budget supplémentaire 2015 du budget annexe Service des eaux s'effectuera comme suit :

Compte 001 –

En recettes : Solde d'exécution de la section Investissement 188 684,50 €

Cet excédent servira au paiement des restes à réaliser enregistrés au 31 décembre 2014 et permettra les opérations suivantes :

- *Poursuite du programme de remplacement de poteaux « incendie » par des bouches « incendie » suite au bilan dressé par le centre de secours*
- *Installation de bornes de puisage en remplacement des bornes d'arrosage*
- *Travaux d'adduction d'eau avec en particulier le renforcement des canalisations du square Marie-Louise Delaidde*

Compte 002 –

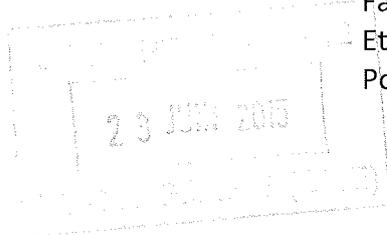
En dépenses : déficit d'exploitation reporté 1221,51 €

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
2015
Budget annexe du
SERVICE DES EAUX

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

2 6 JUIN 2015

Etaient absents :

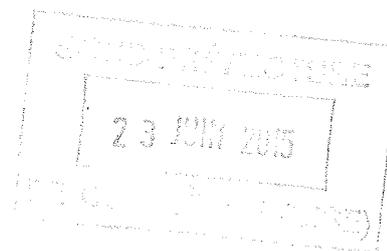
Date de transmission :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015



04 - Budget supplémentaire 2015 du Service des Eaux

Rapporteur Eric HANEN

Il vous est proposé d'adopter le budget supplémentaire 2015 du budget annexe du Service des Eaux (document ci-dessous) :

Budget supplémentaire 2015 du Service des Eaux

Le budget supplémentaire du budget annexe Service des Eaux est à la fois un budget de reprise des résultats antérieurs et d'autorisations nouvelles. Il se résume comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Restes à réaliser de l'exercice 2014
- Excédent constaté au 31/12/2014
- Complément amortissement des réseaux
- Travaux AEP -complément/BP 2015

TOTAL

DEPENSES	RECETTES
169 875,99	188 684,50
19 328,51	520,00
189 204,50	189 204,50

EN SECTION D'EXPLOITATION :

- Déficit d'exploitation reporté
- complément dotations aux amortissements
- Produit de la surtaxe- complément /BP 2015

TOTAL

DEPENSES	RECETTES
1 221,51	
520,00	
	1 741,51
1 741,51	1 741,51

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

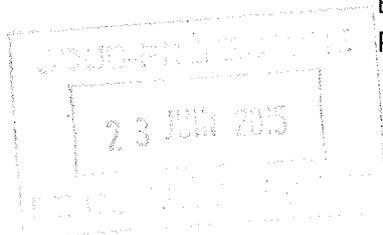
Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

DÉCISION
MODIFICATIVE
n° 1

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Date d'affichage :
12 juin 2015

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjointes,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI

Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ

Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date d'affichage :

Christine BRAULT par Eric VERRIER

2 6 JUIN 2015

Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

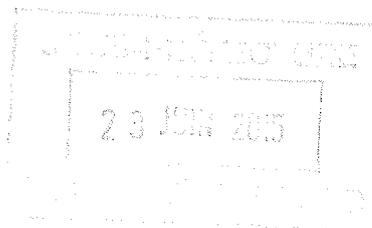
Etaient absents :

Monia LHADI

Arnaud THOREL

2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015

05 – Décision modificative n° 1

Rapporteur Michel FOUBERT

Le projet de DM 1 s'équilibre :

En fonctionnement, à..... -96 100 € en dépenses et en recettes
Et en investissement à -89 250 € en dépenses et en recettes

La Section de fonctionnement

Le projet prend principalement en compte un ajustement de la DGF avec une réduction de 126 000 € par rapport au budget voté en avril dernier, qui prévoyait un montant de 6 100 000 €.

Le montant alloué pour 2015 est ainsi de 5 973 000 € soit une baisse de 16% par rapport au montant perçu en 2014. (7 108 000 €).

Cette perte de ressource est financée par des réductions attendues sur le poste « chauffage » suite à la renégociation de plusieurs contrats ; en particulier les contrats « Cofely » pour la piscine-patinoire de Mercières et la piscine de Huy.

Le projet prend également en compte la programmation 2015 du contrat de ville arrêtée avec les services de l'Etat. Cette prise en compte se traduit par un complément de subvention de l'ACSE de 21 872 € et par le versement de subventions exceptionnelles à hauteur de 28 925 € au profit d'associations partenaires au contrat de ville de l'année 2015.

Il est enfin prévu quelques subventions complémentaires (hors programmation contrat de ville) au profit d'associations locales citées dans le document budgétaire.

La section Investissement

Les services de l'Etat nous ont notifié le produit des amendes de police après le vote du budget primitif.

Ce produit enregistre une baisse significative par rapport aux années antérieures qui nous conduit à diminuer de 82 450 € la prévision initiale. Cette diminution est principalement due à la baisse de la valeur du point de référence précisé par la loi de finances 2015 (2015=21,75 € / 23,32 € en 2014).

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par le retrait de crédits destinés à l'opération de rénovation du musée Vivenel. L'opération étant actuellement suspendue, il n'y a pas lieu de « geler » les crédits.

En dehors de cette opération d'ajustement, il est prévu principalement la motorisation et mise en sécurité d'une porte à l'Espace Jean Legendre, et la création d'une rampe d'accès à l'Hôtel de Ville.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



N°ENV.	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					Budget primitif 2015	Proposition DM1	Budget primitif 2015	Proposition DM1
577	74	01	7411	Dotation Globale de Fonctionnement				
9794	74	01	74123	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale				
17374	74	01	74127	Dotation Nationale de Péréquation (correction /BP)			6 100 000,00	-126 124,00
11001	042	01	6811	Dotation aux amortissements	1 460 000,00	-10 900,00	1 928 000,00	-15 404,00
10486	011	816	60613	Prestation énergies piscine patinoire	680 000,00	-53 305,00	180 000,00	15 656,00
10481	011	816	60613	Prestation chauffage bâtiments administratifs	117 500,00	-10 000,00		
93	011	816	60613	Prestation chauffage bâtiments affectés aux sports	270 500,00	-20 000,00		
298	011	816	60613	Prestation chauffage salle des sports	208 500,00	-30 000,00		
24484	011	322	6188	Complément pour catalogue Art Etrusque (Musée Vivenel)	3 000,00	1 000,00		
524	73	24	7388	Complément taxe apprentissage -CFA municipal			50 000,00	6 900,00
26868	011	24	60632	Achat petit équipement CFA municipal	0,00	6 900,00		
20033	74	321	74718	Subvention mission centenaire "les balafres du paysage"				
12494	011	33	6188	frais d'exposition (complément de crédits)	4 700,00	1 000,00	0,00	1 000,00
9617	65	422	6574	Subventions de fonctionnement à corriger /BP Subvention ordinaire AMI (correction d'écriture-voir ci-après) : -1 350 € Subvention ordinaire SEC (correction d'écriture -voir ci-après): -12 825 €		-14 175,00		
18889	65	025	6574	Subvention association des amis du 6° RHC	0,00	230,00		
11498	65	30	6574	Subvention complémentaire Bibliothèque de bande dessinée étudiants de compiègne (BDBDEC)-complément /BP	1 000,00	2 000,00		
19932	67	025	6748	Subvention exceptionnelle association attelage "Compétition Sébastien VINCENT"	0,00	750,00		
18890	67	20	6748	Subvention exceptionnelle association "maison familiale rurale du noyonais"	0,00	225,00		
18890	67	20	6748	Subvention exceptionnelle coopérative école maternelle Pompidou 2	0,00	250,00		
18856	67	30	6748	Subvention exceptionnelle "association les sens retournés"	0,00	800,00		
18858	67	524	6748	Subvention exceptionnelle association Les Albinos	0,00	200,00		
11466	74	422	74718	Complément subvention Contrat de ville 2015			77 000,00	21 872,00
19931	67	422	6748	Subventions exceptionnelles associations réalisant les actions" contrat de ville 2015" : -Association "centre ressources lecture"accompagnement éducatif centres municipaux :3 000 € -Association Médiatrices interculturelles Médiation citoyenneté et éducation : 1 500 € -Association AAMARC "aide aux devoirs" : 1 000 € -Association Cap réussite "cours d'alphabétisation " : 1 500 € -Association SEC action "Médiation Citoyenneté et éducation : 12 825 € -Association CIDFF "accès aux droits des personnes en difficultés" : 2 000 € - Association Futsall de Compiègne : 1 100 € -Association La joie des Gosses -"séjours d'été " : 4 000 € -Association Bureau Intercommunal de l'Emploi "action permis citoyen" : 2 000 €		28 925,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						-96 100,00 €		-96 100,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						0,00 €		0,00 €

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

N° ENV.	Chapitre ou opération	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES		
					Budget primitif 2015 et reports	Proposition DM1	Budget primitif 2015 et reports	Proposition DM1	
22349	040	01	28041512	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'ARC			149 000,00	-10 900,00	
11083	13	01	1342	Produit des amendes de police (correction/BP)			325 000,00	-82 450,00	
18735	16	01	1641	Remboursement dette en capital					
11522	21		2188	Achat d'un panneau d'affichage électronique Patinoire					
23422	13		1318	Participation Comité départemental des sports de glace					
12574	23	33	2313	Motorisation et mise en sécurité porte Espace Jean Legendre			0,00	3 000,00	
21279	23-2008	824	2188	Achat équipement salle de quartier camp de Royailieu					
24485	23-2008	824	2313	Salle de quartier Camp de Royailieu (complément crédits)					
24938	20	314	2031	MO cinéma les Dianas (engagé à solder- E007223)			15 880,00	-15 880,00	
596	23	020	2313	Travaux installation rampe accès à l'hôtel de ville			0,00	18 100,00	
655	23	322	2316	Traitement préventif œuvres Musée Vivanel					
21292	13	322	1321	Subvention DRAC (30%)			0,00	4 400,00	
19923	21	314	2188	Achat d'une console salle ziquodrome			3 800,00	7 000,00	
22339	23-201201	322	2313	Maîtrise d'œuvre Musée Vivanel (retrait de crédits)			425 484,00	-102 570,00	
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT								-89 250,00 €	-89 250,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT							0,00 €		

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

ACTUALISATION
des TARIFS
de la TAXE LOCALE
sur la PUBLICITE
TPLE
Au 1^{er} janvier 2016

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
20 avril 2015

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Etaient représentés :

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :
2 6 JUIN 2015

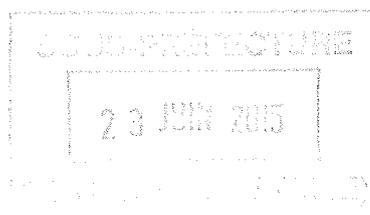
Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :
2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015



06 - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) au 1^{er} janvier 2016

Rapporteur Philippe TRINCHEZ

Les articles L2333-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les tarifs maximums de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Ces tarifs sont révisés chaque année par décision gouvernementale dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Selon instruction diffusée par les services du Ministère de l'Intérieur le 4 mars 2015, le taux de variation maximale applicable aux tarifs de la TLPE en 2016 a été ainsi fixé à +0,4%. Pour prendre effet au 1^{er} janvier 2016, il appartient aux instances délibératives de voter cette actualisation avant le 1^{er} juillet 2015.

Par rapport aux années antérieures et comme le prévoit le Code Général des Collectivités Locales, il peut également être instauré un tarif différent pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur support non numérique et numérique de plus de 50 m². Pour mémoire, les enseignes de moins de 7m², en surface cumulée, ne sont pas taxables.

Il est, par conséquent, proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2016 selon la grille tarifaire suivante, qui en plus du tarif maximal autorisé, introduit un tarif supplémentaire pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes de plus de 50m²:

Nature des dispositifs	Tarifs 2015	Proposition Tarifs 2016
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur support non numérique	15,30 €	15,40 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur support numérique	45,90 €	46,20 €
Enseignes de moins de 12 m ²	15,30 €	15,40 €
Enseignes entre 12m ² et 50m ²	30,60 €	30,80 €
Enseignes de plus de 50m ²	61,20 €	61,60 €

Pour information, cette taxe procure une recette annuelle de l'ordre de 90 000 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

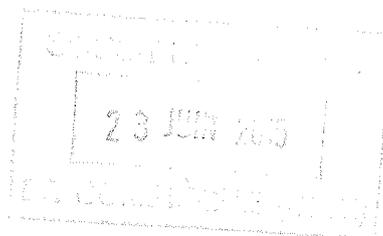
Décide d'actualiser les tarifs de la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2016 selon la grille tarifaire ci-dessus qui fait application du tarif maximal autorisé.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015CERCLE HIPPIQUE
Tarif 2015/2016L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,

Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,

Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Date d'affichage :
12 juin 2015

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,

Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,

Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,

Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,

Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :

37

Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,

Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,

Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON

Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,

François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :

39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI

Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ

Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date d'affichage :

Christine BRAULT par Eric VERRIER

Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

26 JUIN 2015

Date de transmission :

Etaient absents :

Monia LHADI

Arnaud THOREL

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

07 – Cercle Hippique : Tarif 2015/2016

Rapporteur Christian TELLIER

L'exploitation du Cercle Hippique située route de Soissons sur le domaine national de l'Office National des Forêts qui a été confiée sous forme d'affermage, par la Ville de COMPIEGNE, à la SARL MORVILLERS, s'achève le 31 décembre 2015.

Conformément aux termes de l'article 8-2 du contrat d'affermage ainsi passé entre la Ville de COMPIEGNE et la SARL MORVILLERS, le fermier doit soumettre au Conseil Municipal, au mois de juin de l'année N, les tarifs du Cercle Hippique prévus pour la saison N+1.

Pour mémoire, plusieurs taux de TVA pour l'activité équestre sont applicables :

- 5,50 % pour l'utilisation d'installations sportives et la découverte,
- 20 % pour les autres activités.

Pour les cours, les deux taux s'appliquent dans les proportions suivantes :

- 2/3 à 5,5 %,
- 1/3 à 20 %

La SARL MORVILLERS propose pour l'année 2015/2016, de conserver les tarifs de cette année pour les scolaires et les centres de loisirs et d'appliquer une hausse de plus ou moins 0,5 % pour les autres tarifs, ci-après annexés :

Pour une commodité de lecture, les tarifs 2015/2016 ont été exprimés TTC.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Approuve les tarifs hors taxes présentés par la SARL MORVILLERS, pour la saison 2015/2016 comme indiqués dans les tableaux ci-après annexés.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Marini".

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

<u>CHEVAUX</u>	Tarifs € TTC 2014/2015	Tarifs TTC 2015/2016
Adhésion année famille (à partir de 3 personnes)	215,00	217,00
Adhésion individuelle juniors	89,79	90,00
Adhésion individuelle seniors	112,20	113,00
FORFAIT		
Forfait découverte 5 h (non adhérents)	115,03	115,5
Forfait 10 heures juniors (adhérents)	181,50	182,5
Forfait 10 heures seniors (adhérents)	200,03	201,00
Forfait 20 heures juniors (adhérents)	329,90	331,5
Forfait 20 heures seniors (adhérents)	366,09	367,5
Forfait 30 heures juniors (adhérents)	417,06	419,00
Forfait 30 heures seniors (adhérents)	476,39	478,00
PASSAGE		
Passage (1 heure de cours collectif)	33,19	34,00
COURS CAVALIERS utilisant, le cas échéant, un cheval du Centre		
Cours particulier d'1/2 heure	36,08	37,00
Cours particulier d'1 heure	56,71	57,00
Carte « Crédit » de 5 heures	268,11	269,00
Carte « Crédit » de 10 heures	474,43	476,00

Le tarif junior est appliqué aux étudiants jusqu'à 21 ans et à tous les étudiants de l'U.T.C..

Les forfaits 10 heures, 20 heures et 30 heures sont valables 3 mois.

<u>PONEYS</u>	Tarifs TTC 2014/2015	Tarifs TTC 2015/2016
ADHESION ANNEE (Tarifs dégressifs dès le 2^{ème} membre d'une même famille)		
½ heure (pour les 4/6 ans)	51,60	52
¾ heure	62,76	64
1 heure	75,12	76
CARTE DE 10 LECONS (valable 3 mois)		
½ heure (pour les 4/6 ans)	107,24	108
¾ heure	129,92	131
1 heure	154,69	155
FORFAIT DECOUVERTE 5 LECONS (y compris assurance)		
½ heure (pour les 4/6 ans)	72,01	72
¾ heure	87,00	87
1 heure	101,97	102
LECONS NON ADHERENTS		
½ heure (pour les 4/6 ans)	18,54	18.60
¾ heure	21,63	22
1 heure	25,82	26
Promenade baby	18,80	19
STAGE ½ JOURNEE		
Adhérents	30,89	31
Adhérents baby et débutants	24,71	25
Non adhérents	6,18	7
TARIF HORAIRE AVEC FORFAIT ANNUEL (35 reprises)		
½ heure (pour les 4/6 ans)	361,20	363
¾ heure	432,60	434
1 heure	505,75	507

<u>PROPRIETAIRES</u>	Tarif TTC 2014/2015	Tarif TTC 2015/2016
CHEVAUX		
Pension mensuelle incluant 2 cours collectifs (tarifs hiver et tarif été)	489.88	491
	474,43	476
Sortie d'un cheval	16.44	17
Forfait mensuel travail *	118.61	120
PONEYS		
Pension mensuelle incluant 2 cours collectifs (introduction d'un tarif été et d'un tarif hiver)	402.17	404
	386.72	389
Sortie d'un poney	13.41	14
COURS PARTICULIERS PROPRIETAIRES		
1 heure	32.99	34
½ heure	18.54	19
Carte de 10 cours d'1/2 heure	149.50	151

* Le forfait travail comprend : 3 sorties du cheval aux cours particuliers/semaine
+ sorties du cheval en liberté

<u>SCOLAIRES ET</u> <u>CENTRES DE</u> <u>LOISIRS</u>	POUR COMPIEGNE	HORS COMPIEGNE
	Tarif TTC 2015/2016	Tarif TTC 2015/2016
4 à 12 ans/enfant/séance		
Découverte 1 heure	8,03	8,99
Enfants de + 12 ans/personne		
Découverte 1 heure	11,98	14,02
Personnes handicapées/groupe/séance		
Découverte 1 heure (4 à 6 personnes)	82,92	83,03
Groupe régulier 1 heure/semaine (1 à 3 personnes)	45,37	45,37
Groupe régulier 2 heures/semaine (jusque 30 personnes)	230,05	260

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Choix du mode de
gestion pour
l'exploitation et la
gestion du cercle
hippique de Compiègne

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjointes,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :
26 JUIN 2015

Etaient absents :

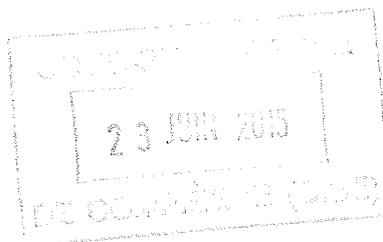
Date de transmission :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



08 – Choix du mode de gestion pour l'exploitation et la gestion du cercle hippique de Compiègne

Rapporteur Christian TELLIER

La gestion et l'exploitation par affermage du cercle hippique de Compiègne, propriété de la Ville de Compiègne, va arriver à échéance le 31 décembre 2015.

Les caractéristiques du service administré actuellement et les éléments physiques et de fonctionnement majeurs sont les suivants :

Terrain : Ensemble parcellaire d'une contenance de 13 ares et 280 centiares.

Installations et bâtiments mis à disposition :

- Un manège couvert avec une piste de 1200 m², un vestiaire hommes et femmes avec des sanitaires, un bureau et une salle de réunions, un local palefrenier ; une chambre avec sanitaire, une tribune pour le jury, une tribune pour le public pouvant recevoir 50 personnes, un hall d'entrée à usage de club-house.
- Des écuries constituées de 80 boxes, 10 selleries, ainsi qu'un logement représentant une surface habitable de 107 m².
- Une fosse à fumier, un parking, une voirie intérieure, une clôture grillagée de 1.80 mètre de haut, un portail de 4 mètres de large pour l'entrée des véhicules et un portail de 1.50 mètre de large pour le passage des équidés.
- Une carrière

Fonctionnement et données économiques :

- Horaires d'ouverture du parc : 8 à 21 heures pour les jours de la semaine, 8 à 18 heures le dimanche, 7 jours sur 7, et 365 jours dans l'année.
Catégorie d'activités : enseignement, formation, pensions, location boxes (gendarmerie), voltige, stages, organisation de compétitions
- Effectifs : 1 gérant – 6 salariés
- Cheptel : 18 poneys – 23 chevaux
- Clientèle : particuliers, écoles, groupes, stagiaires, adhérents
- Fréquentation 2013-2014 : 426 licenciés
- Bilan économique 2013-2014: Recette dégagée 618 734 € charges 598 656 €
- Tarifs mis en place : adaptés selon le type de clientèle et fixé par délibération au 19 juin 2015
- Accès : Le cercle hippique dispose d'un parking mutualisé avec les équipements sportifs de la zone

La Ville envisage de poursuivre la gestion déléguée de ce service pour assurer une continuité, garantir un professionnalisme à l'usager et surtout maîtriser les coûts de gestion.

Il convient d'envisager quel sera le mode de gestion du service d'exploitation du cercle hippique à compter du 1^{er} janvier 2016.

Conformément à l'article L 1411-4 du CGCT, l'assemblée délibérante (Conseil municipal) doit se prononcer sur le principe du mode de gestion du service public d'exploitation du cercle hippique.

En préalable ou parallèlement à cette délibération, la Ville de Compiègne a consulté pour avis :

- Le comité technique paritaire (art. 33 loi 84-53 du 26 janvier 1984) ;
- La commission consultative des services publics locaux (articles L 1413-1 du CGCT).

Un rapport ci-annexé présente les différents modes de gestion et leur comparaison ainsi que la définition des prestations à réaliser.

Vu les articles L1411-1 et R 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport de présentation sur le principe de la **délégation du service public pour l'exploitation et la gestion du cercle hippique de la Ville de Compiègne** et des caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public,

Vu l'avis de la Commission Technique Paritaire en date du 19 février 2015,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 11 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

CONSIDERANT que la convention de gestion et d'exploitation du service public du cercle hippique arrive à expiration le 31/12/2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Article 1^{er} :

Approuve le principe de l'exploitation du service public du cercle hippique dans le cadre d'une délégation de service public en mode affermage,

Article 2 :

Approuve les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation,

Article 3 :

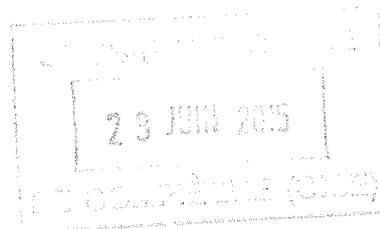
Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,




Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Plan pluriannuel de
redynamisation du
commerce et de
l'artisanat (FISAC)
attribution de
subventions

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Etaient représentés :

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Etaient absents :

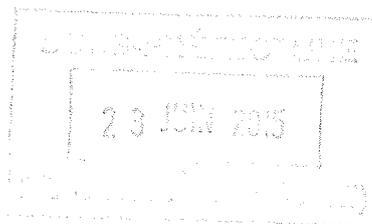
Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



09 - Plan pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat (FISAC) Attribution de subventions

Rapporteur Françoise TROUSSELLE

Par Délibération en date du 23 mars 2013, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au fonds d'aide à la rénovation de façades et vitrines et à l'accessibilité pour les commerçants des centres villes dans le cadre du fonds de soutien aux travaux de modernisation des commerces du plan pluriannuel d'action de redynamisation du commerce et de l'artisanat dont les demandes sont instruites par les services de l'ARC.

Pour mémoire, le montant des travaux subventionnables a été défini comme suit : a minima de 1 500 €HT et plafonné à 30 000 € HT par entreprise. Le taux de subvention est fixé à 30 % (15% FISAC – 7,5 % ARC, 7,5 % Commune)

A ce jour, sur le nombre des demandes présentées au comité de pilotage, deux dossiers concernent Compiègne et sont susceptibles de pouvoir prétendre à une subvention de leurs projets.

Nom du Bénéficiaire	Montant investissement subventionnable	Montant total de la subvention	Participation FISAC	Participation ARC	Participation VILLE
Le SOPRANO Sté HRK M. KASKOSZ	30 000 HT	9 000 €	4 500 €	2 250 €	2 250 €
Olivier Desforges Sté Martopale M. HACHET	11 310 € HT	3 393 €	1 697 €	848 €	848 €

Il vous est par conséquent proposé, d'accorder une subvention correspondant aux 7,5 % de participation de la Commune comme indiqués précédemment,

- de 2 250 € à la société HKRO,
- de 848 € à la société Martopale

Ces deux subventions seront prélevées sur le fonds d'un montant de 20 000 € préalablement voté par délibération du 23 mars 2013 et inscrit au Budget de la Ville pour le versement de la participation de la Ville de Compiègne à cette action au profit des commerçants compiégnois.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'accorder une subvention correspondant aux 7,5 % de participation de la Commune comme indiqués précédemment,

- de 2 250 € à la société HKRO,
- de 848 € à la société Martopale

ARTICLE 2 :

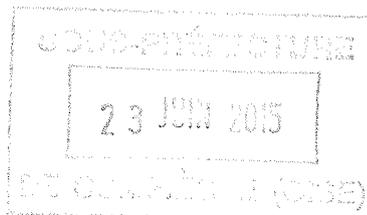
Ces deux subventions seront prélevées sur le fonds d'un montant de 20 000 € préalablement voté par délibération du 23 mars 2013 et inscrit au Budget de la Ville pour le versement de la participation de la Ville de Compiègne à cette action au profit des commerçants compiégnois.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Renouvellement de la convention entre la Ville, l'OPAC de l'Oise et l'association ELAN CES relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertions pour 2015

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, , Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX, Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
20 avril 2015

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Etaient représentés :

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

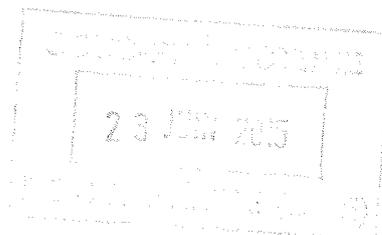
Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :
2 6 JUIN 2015

Etaient absents :
Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :
2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :
2 6 JUIN 2015



10 – Renouvellement de la convention entre la Ville, l'OPAC de l'Oise et l'association « Elan CES » relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour 2015

Rapporteur Sandrine de FIGUEIREDO

Depuis 2006, la Ville de Compiègne, l'OPAC de l'Oise et l'Association « ELAN CES » ont décidé d'œuvrer en commun pour l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers du Clos des Roses, de la Victoire situés dans les « *quartiers prioritaires de la politique de la ville* » et dans le quartier de Royallieu par la création d'un chantier d'insertion, privilégiant les objectifs suivants :

- l'insertion par l'économique,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la formation et l'emploi à long terme des bénéficiaires.

Ainsi, la Ville de Compiègne et l'OPAC de l'Oise ont confié à l'association « ELAN CES » la mise en œuvre d'une action intitulée « chantier de remise en état des parties communes et des logements ». Ce chantier permet la mise en œuvre d'activités de type entretien, gros œuvre et second œuvre bâtiment au titre du patrimoine de l'OPAC de l'Oise. Une équipe plus restreinte employant 5 personnes une à deux journées par semaine, est également chargée dans le cadre d'une gestion urbaine de proximité, de l'entretien d'espaces verts dans le quartier du Clos des Roses.

Sont concernés, pour leur remise en état, cette année, les logements très abimés situés au 6, 14 square Vivier Corax, au 1, square du Maréchal Lyautey, au 2, square Hector Berlioz, au 12, rue de Normandie, - 60200 COMPIEGNE

Une remise en état des parties communes comprenant la réfection des cages d'escaliers, halls d'entrée ou des caves (maçonnerie, carrelage, peinture) concernera les immeubles situés 20,22, 8, 30 avenue de Huy, 4, square Pierre et Marie Curie, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 square Gallieni, au 1, square Philibert Delorme 2,4, rue du Docteur Roux - 60200 COMPIEGNE.

L'association emploie, en 2015, pour les résidences de l'OPAC de l'OISE situées à Compiègne, 33 salariés en contrats d'insertion encadrés par 3 responsables d'équipes.

La Ville participe au Comité de Pilotage avec l'ensemble des partenaires.

Pour la mise en œuvre de ce chantier d'insertion basé à Compiègne, le montant de la participation de l'OPAC de l'Oise s'élève à 246 664,60 €, et la Ville de Compiègne s'engage à verser à l'association « ELAN CES » une somme de 14 700,85 € au titre de l'aide à l'encadrement et au suivi social des salariés en insertion inscrits sur ce chantier.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale entre la Ville, l'OPAC de l'Oise et l'association « Elan CES » relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour 2015.

ARTICLE DEUX :

Inscrit au budget principal de l'exercice en cours, la somme de 14 700,85 € que la Ville s'engage à verser à l'association « Elan CES » au titre de l'aide à l'encadrement et au suivi social des salariés en insertion inscrits sur ce chantier.

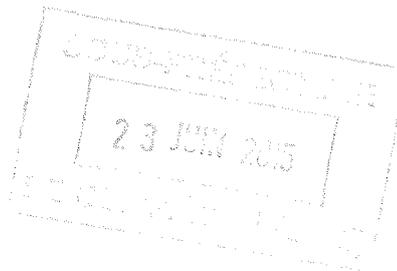
Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Répartition des participations versées à l'ARC pour le réseau d'eaux pluviales et les bassins d'orage

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
20 avril 2015

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Etaient représentés :

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :
2 6 JUIN 2015

Etaient absents :

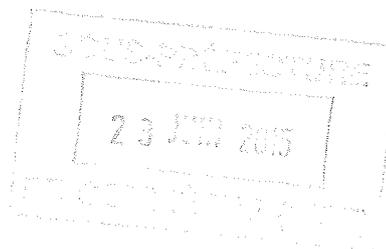
Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :

2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015



11 - Répartition des Participations versées à l'ARC pour le réseau d'eaux pluviales et les bassins d'orages

Rapporteur Eric HANEN

Par délibération en date du 29 janvier 2009, la Ville de Compiègne s'est engagée à apporter un fonds de concours annuel à l'Agglomération de la Région de Compiègne en remboursement des frais engagés par cette dernière lors de la construction des bassins d'orages.

La contribution de la Ville de Compiègne est égale à la moitié du remboursement des annuités d'emprunts souscrits et des avances consenties par l'Agence de l'Eau.

La participation de la ville de Compiègne s'établit au total à 12 515 537,02 € et doit s'échelonner jusqu'à extinction de la dette souscrite selon l'échéancier défini dans le tableau ci-annexé, soit jusqu'en 2041.

La Ville de Compiègne, selon délibération du 04 Avril 1980, apporte également à l'Agglomération une contribution annuelle en compensation de la prise en charge de la construction du réseau d'eaux pluviales commun à celui du réseau d'assainissement (réseaux unitaire). Cette contribution annuelle est fonction des travaux réalisés sur le territoire communal. En 2014, et à titre d'exemple cette contribution a été de 315 000 €.

Il vous est proposé de ventiler ces deux participations entre les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal selon la répartition suivante :

- La contribution annuelle « bassins d'orages et contribution aux réseaux d'eaux pluviales » sera imputée à raison de :

2/3 de son montant en section d'investissement en tant que subvention d'équipement

1/3 de son montant en section de fonctionnement en tant que contribution aux organismes de regroupement.

L'Agglomération de la Région de Compiègne prendra la même délibération pour valider ce principe de répartition.

Pour l'année 2015, la contribution de la Ville s'élèvera au total, à la somme de 905 741,27 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de ventiler la contribution annuelle « bassins d'orages et contribution aux réseaux d'eaux pluviales » qui sera versée à l'Agglomération de la Région de Compiègne et qui s'élève au total à la somme de 905 741,27 €, entre les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal selon la répartition suivante :

2/3 de son montant en section d'investissement en tant que subvention d'équipement

1/3 de son montant en section de fonctionnement en tant que contribution aux organismes de regroupement.

ARTICLE DEUX :

Prend acte que l'Agglomération de la Région de Compiègne prendra la même délibération pour valider ce principe de répartition.

ARTICLE TROIS :

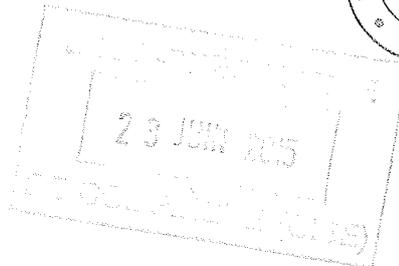
La dépense correspondante sera inscrite au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



Echéancier des Participations "construction des bassins d'orages"

Années	Annuités emprunts	Remboursst avances agence de l'eau	Coût Total à la charge de l'Agglomération de la région de Compiègne	Participation Ville de Compiègne (payée en année n+1)
2007	372 240,19		372 240,19	
2008	424 859,66	58 896,00	483 755,66	357 000,00
2009	595 821,06	58 896,00	654 717,06	477 000,00
2010	792 903,59	73 620,00	866 523,59	477 000,00
2011	996 476,25	73 620,00	1 070 096,25	500 000,00
2012	1 141 785,20	82 370,00	1 224 155,20	524 743,98
2013	1 120 938,12	82 370,00	1 203 308,12	601 654,06
2014	1 099 060,11	82 370,00	1 181 430,11	590 715,06
2015	1 077 180,22	82 370,02	1 159 550,24	579 775,12
2016	1 056 281,56	82 370,02	1 138 651,58	569 325,79
2017	1 033 414,37	82 370,02	1 115 784,39	557 892,20
2018	1 011 528,24	82 370,00	1 093 898,24	546 949,12
2019	989 639,87	82 370,02	1 072 009,89	536 004,95
2020	968 549,59	82 370,00	1 050 919,59	525 459,80
2021	945 855,69	82 370,02	1 028 225,71	514 112,86
2022	792 016,62	82 369,96	874 386,58	437 193,29
2023	775 677,97	23 474,00	799 151,97	399 575,99
2024	759 946,40	23 474,00	783 420,40	391 710,20
2025	742 992,07	8 750,00	751 742,07	375 871,04
2026	726 645,18	8 750,00	735 395,18	367 697,59
2027	598 464,82		598 464,82	299 232,41
2028	582 610,97		582 610,97	291 305,49
2029	565 907,62		565 907,62	282 953,81
2030	549 629,02		549 629,02	274 814,51
2031	533 350,39		533 350,39	266 675,20
2032	517 351,95		517 351,95	258 675,98
2033	500 793,19		500 793,19	250 396,60
2034	484 514,58		484 514,58	242 257,29
2035	468 235,99		468 235,99	234 118,00
2036	452 093,03		452 093,03	226 046,52
2037	371 297,61		371 297,61	185 648,81
2038	333 102,89		333 102,89	166 551,45
2039	247 910,35		247 910,35	123 955,18
2040	140 370,29		140 370,29	70 185,15
2041	26 079,32		26 079,32	13 039,66

TOTAUX	23 795 523,98	1 235 550,06	25 031 074,04	12 515 537,03
---------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------

Capital 15 300 000,00
Intérêts 8 495 523,98

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Fonds de péréquation
intercommunal et
communal (FPIC)
Année 2015

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Date de transmission :

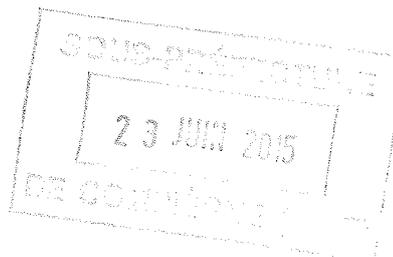
26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



12 – Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) – Année 2015

Rapporteur Michel FOUBERT

L'article 144 de la loi n° 1997-2011 28 décembre 2011 codifiée aux articles L2336-1 à L2336-7 du CGCT a instauré pour la première fois en 2012, un mécanisme de péréquation horizontale redistribuant une partie des ressources fiscales des communes et des groupements au travers du « Fonds de Péréquation Intercommunal et communal » plus communément appelé FPIC.

Depuis l'instauration de ce fonds, l'Agglomération de la Région de Compiègne est contributrice dans les proportions suivantes :

- Année 2012 : 183 385 €
- Année 2013 : 507 836 €
- Année 2014 : 876 280 €
- Année 2015 : 1 223 068 €

De plus, la communauté d'agglomération a fait le choix de prendre en charge sur son budget l'intégralité du prélèvement sans mettre à contribution les communes-membres.

Depuis le 1° janvier 2015, les conditions d'adoption de ce régime dérogatoire ont été modifiées.

Précédemment seul le Conseil Communautaire devait se prononcer à l'unanimité de ses membres.

Désormais ce mode de répartition pour être entériné nécessite une double condition :

- Le Conseil Communautaire doit se prononcer par délibération prise à la majorité des 2/3 de ses membres
- Cette décision doit être complétée par une délibération de chacune des communes-membres prise à la majorité simple.

Les délibérations de chacune des collectivités concernées doivent être adoptées avant le 30 juin de l'année concernée.

Il vous est, par conséquent, proposé, conformément à l'article 2336-3 du CGCT et à son paragraphe II-2, d'approuver la répartition du FPIC par dérogation et d'accepter la prise en charge intégrale de cette contribution au titre de l'exercice 2015 par l'Agglomération de la Région de Compiègne.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

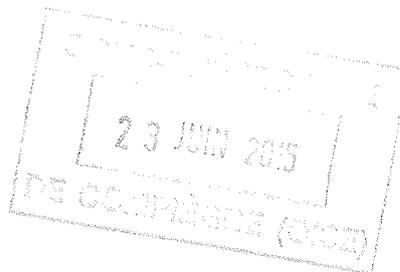
Approuve, conformément à l'article 2336-3 du CGCT et à son paragraphe II-2, la répartition du FPIC par dérogation et accepte la prise en charge intégrale de cette contribution au titre de l'exercice 2015 par l'Agglomération de la Région de Compiègne

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015Remboursement des
droits d'inscription au
Conservatoire municipal
de musiqueL'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.***Etaient présents :*Date de convocation :
20 avril 2015**Philippe MARINI, Sénateur Maire**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers MunicipauxDate d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

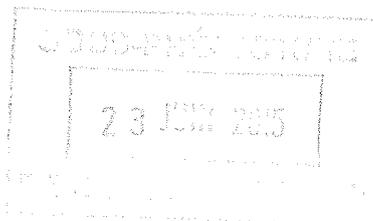
Date d'affichage :

2 6 JUIN 2015*Etaient absents :*

Date de transmission :

Monia LHADI
Arnaud THOREL**2 6 JUIN 2015**

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015

13 – Remboursement des droits d'inscription au Conservatoire municipal de Musique

Rapporteur Sylviane ROMET

Un remboursement des frais d'inscription au Conservatoire de Musique au profit de M. et Mme POT Pascal domiciliés à Saint Sauveur a été sollicité.

En effet, leur fille, Andréa POT inscrite en cours de solfège et de flûte traversière à la rentrée 2014/2015 n'a pu assister à aucun cours du fait d'un emploi du temps incompatible avec les horaires proposés.

Le Directeur du Conservatoire de Musique a émis un avis favorable à cette demande.

Il vous est, par conséquent, proposé d'autoriser le remboursement de ces droits d'inscription qui s'élèvent à la somme de 258 €.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours chapitre 67 article 678.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

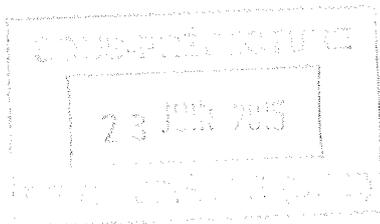
ARTICLE 1^{er} :

Décide d'autoriser le remboursement des droits d'inscription qui s'élèvent à la somme de 258 € à M et Mme Pascal POT.

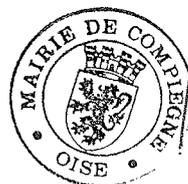
ARTICLE DEUX :

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours chapitre 67 article 678.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Admission en non valeur et créances irrécouvrables L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Date d'affichage :
12 juin 2015

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date d'affichage :

Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

26 JUIN 2015

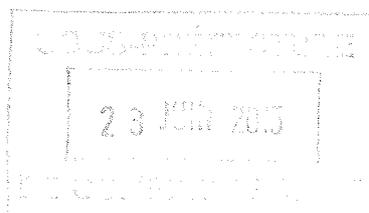
Date de transmission :

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

14 - Admission en non valeur et créances irrécouvrables

Rapporteur Michel FOUBERT

Monsieur le Receveur Municipal souhaite soumettre au Conseil Municipal, afin qu'il décide de les admettre en non valeur, les créances qui n'ont pu, à ce jour, être mises en recouvrement. Le montant total des produits non recouverts s'élève à **16 201,84 €** et se décline comme suit :

Il s'agit pour **10 327,78 €** de créances éteintes suite à décision de justice. Cet effacement de dette, issue d'une procédure de surendettement pour les particuliers (95%) ou d'une procédure de liquidation pour les sociétés (5%), doit être entériné par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne les sociétés, il s'agit principalement de divers droits de voirie, notamment les droits de terrasses émis à l'encontre d'hôtels et de restaurants de Compiègne pour lesquels l'insuffisance d'actifs n'a pas permis de prendre en compte la créance de la ville.

Pour les particuliers, les dettes sont essentiellement des titres de cantines et les familles concernées sont parallèlement suivies par les services sociaux de la collectivité.

A ces créances éteintes, il vous est demandé également de procéder à l'admission en non valeur de titres représentant une valeur globale de **5 874,06 €**.

Les poursuites opérées par ses services se sont révélées infructueuses soit en raison de l'insolvabilité de leurs débiteurs, soit en l'absence de renseignements fiables relatifs à leur identité (familles recomposées, changement d'adresse ...) Il peut aussi être constaté que la modicité des sommes en jeu ne permet pas d'engager les poursuites. Les impayés concernent principalement des dettes de cantine et de centres de loisirs.

Il est, par conséquent, demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte des créances éteintes à hauteur de 10 327,78 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 6542.
- de constater l'impossibilité de procéder au recouvrement des titres émis à hauteur de 5 874,06 € et de procéder à leur admission en non valeur. Les crédits correspondants sont également inscrits au budget de l'exercice en cours - compte 6541.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Prend acte des créances éteintes à hauteur de 10 327,78 €.

ARTICLE DEUX :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville de l'exercice en cours au compte 6542.

ARTICLE TROIS : *décide*

Constate l'impossibilité de procéder au recouvrement des titres émis à hauteur de 5 874,06 € et de procéder à leur admission en non valeur.

ARTICLE QUATRE :

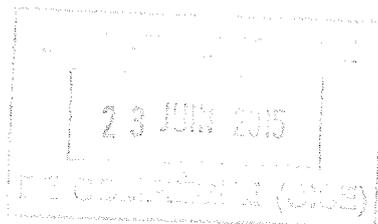
Les crédits correspondants sont également inscrits au budget de la Ville de l'exercice en cours - compte 6541.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Contribution 2015
au Budget annexe de la
ZAC
du Camp de Royallieu

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :
26 JUIN 2015

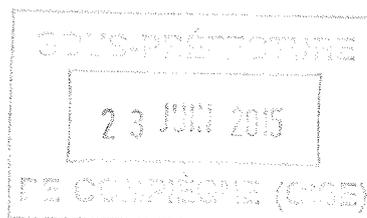
Etaient absents :

Date de transmission :
26 JUIN 2015

Monia LHADI
Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



15 – Contribution 2015 au Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Rapporteur Michel FOUBERT

Le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu fait apparaître au 31 décembre 2014 un déficit de 3 364 139,01 € qui résulte de l'opération suivante :

- Ensemble des dépenses réalisées (ou coûts de production) :
24 076 976,11 €
- Ensemble des recettes réalisées (produits des ventes et subventions) :
20 712 837,10 €

Ce déficit est également constaté au compte de gestion 2014 dressé par le Receveur Municipal, en balance de sortie au débit du compte 3555.

Compte-tenu du rythme de commercialisation actuel, l'opération d'aménagement devrait s'achever en 2020-2021 et se solder par un déficit proche de celui constaté au 31 décembre 2014. Les travaux restants à réaliser sont pratiquement équivalents en valeur à ce qu'il reste à céder.

Dans ces conditions et au vu des engagements pris lors du vote du budget primitif 2015, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une participation de 400 000 € du budget principal vers le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu.

Les crédits sont respectivement inscrits à chacun des budgets.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

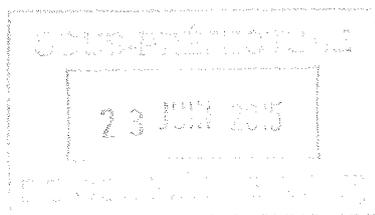
ARTICLE 1^{er} :

Autorise le versement d'une participation de 400 000 € du budget principal vers le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu.

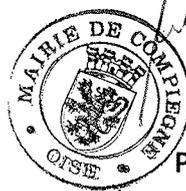
ARTICLE DEUX :

Les crédits sont respectivement inscrits à chacun des budgets.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015Signature
d'un contrat de ville

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*

Date d'affichage :

2 6 JUIN 2015

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

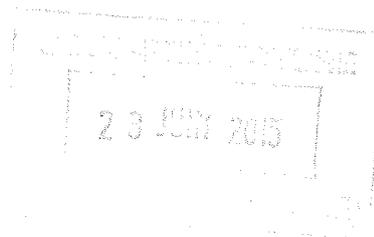
Date de transmission :

2 6 JUIN 2015*Etaient absents :*

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015

Monia LHADI
Arnaud THOREL



16 – Signature d'un contrat de ville

Rapporteur Oumar BA

Les contrats de ville de nouvelle génération constituent, à compter de 2015, le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, précisé par des circulaires du Premier ministre en date des 30 juillet et 15 octobre 2014, fixe les principes structurants des contrats de ville, à savoir :

- un contrat unique qui doit intégrer les dimensions sociale, urbaine et économique au sein d'un projet global de développement des quartiers prioritaires jusqu'en 2020
- un pilotage du contrat de ville confié à l'intercommunalité, qui doit mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, sans se limiter aux signataires obligatoires prévus par la loi (Etat, intercommunalité, ville comportant un quartier prioritaire, département et région). La mise en œuvre des actions du contrat de ville relèvera par la suite de chacun des signataires, dans le respect et les limites de leurs compétences respectives
- un contrat mobilisant prioritairement les politiques et financements de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'ensemble des signataires, avant l'éventuel engagement par l'Etat de crédits spécifiques
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants tout au long de la démarche d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des projets. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit ainsi la mise en place d'un conseil citoyen par nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville
- une structuration du contrat de ville autour de trois piliers : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement de l'activité économique et de l'emploi
- la prise en compte, dans chacun de ces piliers, de trois axes transversaux afin de répondre aux difficultés particulières de certains publics fragiles : la jeunesse ; la lutte contre toutes les formes de discriminations (origine, âge, handicap) ; l'égalité femmes/hommes

Suite aux événements de janvier 2015, l'Etat a par ailleurs insisté sur l'importance de mettre au premier plan dans les contrats de ville les valeurs de la République et la citoyenneté.

Les contrats de ville concernent en premier lieu les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui se substituent aux anciens zonages tels que les ZUS. Leur liste a été arrêtée par l'Etat dans un décret du 30 décembre 2014. En application de ce dernier, l'ARC compte trois quartiers prioritaires de la politique de la ville, tous situés sur le territoire de la Ville de Compiègne :

- Le Clos des Roses
- La Victoire, comprenant le quartier de la Victoire proprement dit mais également celui des Maréchaux
- Vivier Corax, qui, au sens de nouveau quartier prioritaire, ne se limite pas au square du Vivier Corax mais comporte au contraire tous les grands ensembles du sud de Compiègne (notamment les squares de Mercières, du Docteur Roux, de la Peupleraie et de Vivier Corax), ainsi que de l'habitat pavillonnaire.

Le projet de contrat de ville de l'Agglomération de la Région de Compiègne annexé à la présente délibération et dont il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la signature par Monsieur le Maire, a été élaboré dans le respect de l'ensemble des principes structurants énoncés ci-dessus.

Arrêté à l'issue d'une phase de concertation et d'études de plusieurs mois, il doit permettre de répondre par une approche intégrée des enjeux sociaux, économiques et urbains aux besoins des habitants des quartiers défavorisés de la Victoire, du Clos des Roses et du Vivier Corax.

Pour chacun des trois piliers du contrat de ville (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain), des objectifs stratégiques ont été définis. Au nombre de dix au total, ils traduisent la volonté de l'ensemble des acteurs, sous le pilotage de l'ARC et l'impulsion de la Ville de Compiègne, de raccrocher d'ici à 2020 les quartiers en difficulté à une agglomération qui affiche son dynamisme en termes de création de richesses et d'emploi. Le fil rouge de ce contrat de ville est en effet de lutter contre le risque d'un territoire à deux vitesses dans lequel une partie de la population bénéficierait pleinement du dynamisme du Compiégnois tandis qu'une autre serait durablement en décrochage.

Ces objectifs stratégiques sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels, qui doivent constituer le cadre dans lequel les actions des différents partenaires à l'égard des habitants des quartiers prioritaires s'inscriront entre 2015 et 2020.

Il vous est proposé par conséquent :

- d'adopter le principe de la mise en œuvre des actions du projet de développement social, économique et urbain du contrat de ville de l'ARC sur la période 2015-2020, joint en annexe
- d'autoriser le maire à signer le contrat de ville de l'ARC, ainsi que toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne organisation et à l'exécution des actions comprises dans ce contrat

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'adopter le principe de la mise en œuvre des actions du projet de développement social, économique et urbain du contrat de ville de l'Agglomération de la Région de Compiègne sur la période 2015-2020, joint en annexe.

ARTICLE DEUX :

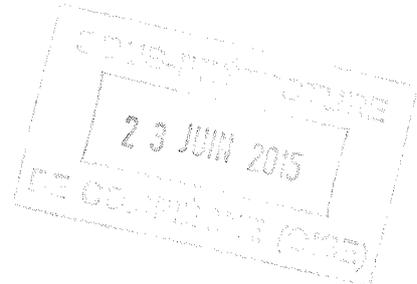
Autorise le maire à signer le contrat de ville de l'Agglomération de la Région de Compiègne, ainsi que toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne organisation et à l'exécution des actions comprises dans ce contrat.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Transfert
de la garantie d'un
emprunt contracté
par la SNI au profit de la
société ICF Habitat Nord
Est

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
20 avril 2015

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Etaient absents :

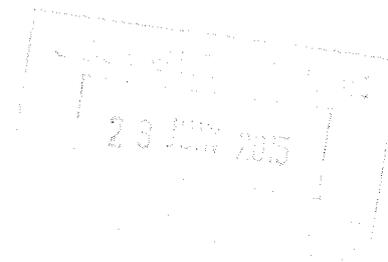
Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



17 – Transfert de la garantie d'un emprunt contracté par la SNI au profit de la société ICF Habitat Nord Est

Rapporteur Michel FOUBERT

Par délibération en date du 12 décembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du transfert de la garantie d'un emprunt contracté par la Société Nationale Immobilière (SNI) au profit de la Société ICF HABITAT NORD EST.

Pour mémoire, cette opération de transfert est intervenue dans le cadre de la cession d'un ensemble immobilier de 30 logements sis 34, rue d'Amiens par la SNI à la société d'.HLM ICF NORD EST.

La Caisse des Dépôts et Consignations demande que soient apportés à la délibération initiale, les compléments ci-après qui portent principalement sur les caractéristiques de l'emprunt ainsi que sur les clauses particulières et de renonciation.

1- Les Caractéristiques du prêt transféré :

- Type de prêt : PLAI
- Nom de l'opération : construction de 30 logements-34, rue d'Amiens à Compiègne
- N° du contrat initial : 0226851
- Montant initial du prêt en euros : 1 833 528,36 €
- Montant des éventuels intérêts de préfinancement capitalisés :
- Capital restant dû à la date d'ouverture du dossier de transfert des prêts : 993 504,33 €
- Intérêts compensateurs au 18/12/2014 : 20 157,37 €
- Quotité garantie (en %) : 100 %
- Date de la dernière échéance du prêt : 01 02 2026
- Durée résiduelle du prêt : 11 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index(1) (2) : Livret A+1,3
- Taux d'intérêt actuariel annuel au 18/12/2014 : 2,55 %
- Modalité de révision : double révisabilité » non limitée (DR)
- Taux annuel de progressivité des échéances au 18/12/2014 : -1,18%
-

2- Les clauses particulières et de renonciation

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Il vous est, par conséquent, demandé :

- de rapporter en conséquence notre délibération du 12 décembre 2014,
- de maintenir notre garantie à l'emprunt contracté aux conditions exposées dans le présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société ICF HABITAT NORD EST ou le cas échéant à tout acte constatant l'engagement de la ville de Compiègne.

Vu le rapport établi par M. Michel FOUBERT, Premier Adjoint,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 février 1997, accordant la garantie de la Commune de Compiègne à la société Nationale Immobilière (SNI), ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt destiné au financement de la construction d'un ensemble immobilier de 30 logements sis 34, rue D'Amiens à Compiègne,

Vu la demande formulée par le cédant, et tendant à transférer le prêt à la société ICF Habitat Nord est, ci-après le Repreneur,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal prise à cet effet le 12 décembre 2014 qui doit être rapportée et remplacée par le présent rapport,

Il est convenu, ce qui suit :

PREAMBULE

La Caisse des dépôts et consignations a consenti le 26 septembre 1997 au Cédant un prêt n° 0226851 d'un montant initial de 1 833 528,36 euros finançant la construction d'un ensemble immobilier de 30 logements -34, rue d'Amiens à Compiègne

En raison de la Vente des biens immobiliers du Cédant au Repreneur, le Repreneur a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le transfert dudit prêt.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative au prêt à transférer au profit du Repreneur.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Le Conseil Municipal réitère sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 1 833 528,36 euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations au Cédant et transféré au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques financières du prêt transféré sont les suivantes :

- Type de prêt : PLAI
- Nom de l'opération : construction de 30 logements-34, rue d'Amiens à Compiègne
- N° du contrat initial : 0226851
- Montant initial du prêt en euros : 1 833 528,36 €
- Montant des éventuels intérêts de préfinancement capitalisés :
- Capital restant dû à la date d'ouverture du dossier de transfert des prêts : 993 504,33 €
- Intérêts compensateurs au 18/12/2014 : 20 157,37 €
- Quotité garantie (en %) : 100 %
- Date de la dernière échéance du prêt : 01 02 2026
- Durée résiduelle du prêt : 11 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index(1) (2) : Livret A+1,3
- Taux d'intérêt actuariel annuel au 18/12/2014 : 2,55 %
- Modalité de révision : double révisabilité » non limitée (DR)
- Taux annuel de progressivité des échéances au 18/12/2014 : -1, 18 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'index en vigueur à la date d'effet du transfert.

(1)Si index inflation : L'index inflation désigne le taux, exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques) et publié au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

(2) Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% (sauf en cas de taux fixe).

(3) Si DR : Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index ;

ARTICLE 3 :

Décide que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 :

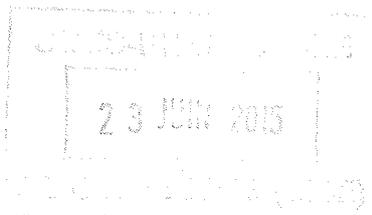
Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

ARTICLE 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Mandats spéciaux

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

2 6 JUIN 2015

Date de transmission :

2 6 JUIN 2015

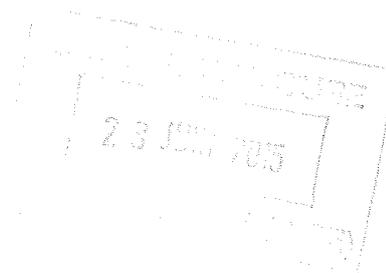
Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



18 – Mandats spéciaux

Rapporteur Arielle FRANÇOIS

Déplacement d'une délégation de la Ville à Elblag

Pour répondre à l'invitation formulée par la Ville jumelle d'Elblag, Mme Marie-Christine LEGROS représentera la Ville et accompagnera une délégation composée de sportifs de la VGA et de membres de l'association le 14 juin prochain.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de transport par avion de Mme Marie-Christine LEGROS estimés à la somme de 350 €

Déplacement d'une délégation de la Ville à Guimarães

La Ville de Compiègne est invitée par la ville de Guimarães à participer aux festivités de la Saint Jean organisées le 24 juin prochain.

Trois élus se rendront donc à Guimarães pour l'occasion : Mme Françoise TROUSSELLE, M. Philippe TRINCHEZ et Mme Maria de OLIVEIRA qui est également membre de l'association de jumelage avec cette ville et qui servira d'interprète.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de déplacement de la délégation qui sont estimés à 600 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

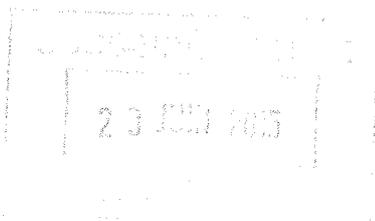
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de prendre en charges les frais liés aux déplacements des élus qui se sont rendus à ELBLAG le 14 juin 2015 et ceux de la délégation du Conseil Municipal qui se rendront à GUIMARÃES le 24 juin prochain, pour un montant total estimé à 950 €.

ARTICLE DEUX :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,




Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015Remboursement d'une
concession perpétuelle
située au cimetière NordL'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,Date d'affichage :
12 juin 2015Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers MunicipauxNombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI

Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ

Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date d'affichage :

Christine BRAULT par Eric VERRIER

26 JUIN 2015

Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

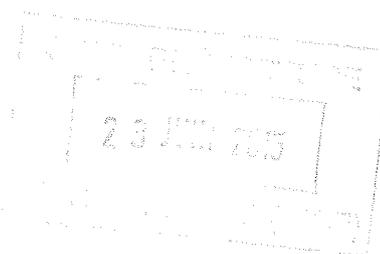
Etaient absents :

Monia LHADI

26 JUIN 2015

Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

19 – Remboursement d'une concession perpétuelle située au cimetière Nord

Rapporteur Joël DUPUY de MERY

Par délibération du 12 décembre 2014, le prix des concessions perpétuelles a été actualisé. Le prix des concessions perpétuelles a été fixé à 1 900 €uros à compter du 1^{er} janvier 2015.

M. HERBAUX, domicilié 8 C rue de Bournonville à Compiègne, a acquis une concession perpétuelle au cimetière Nord pour 1 900 €uros (taxes et droits d'enregistrements compris). Cette personne souhaitait, en premier lieu, acquérir une concession dans le Val d'Oise à HEDOUVILLE mais cela lui avait été refusé par ladite commune. Il a donc acquis une concession au cimetière Nord le 26 janvier 2015. Or, la commune d'HEDOUVILLE a finalement accepté de lui concéder une concession. M. HERBAUX, qui souhaite être, de préférence, inhumé le jour venu, aux côtés de ses parents et grands-parents à HEDOUVILLE, sollicite la rétrocession à titre onéreux de la concession acquise au cimetière Nord (section 25 fosse 3847).

Toutefois, considérant l'impossibilité de procéder au remboursement des taxes et droits d'enregistrement dévolus à la Trésorerie, la Ville ne pourra restituer à M. HERBAUX Roland que le prix de la concession, déduction faite de ces taxes et droits d'enregistrements élevant à 104 €uros, soit 1 796 €uros.

Il vous est, par conséquent, proposé d'accéder à la demande de M. Roland HERBAUX et de le rembourser de la somme de 1 796 €, montant revenu à la Ville pour l'acquisition de la concession perpétuelle située au cimetière Nord, section 25, fosse 3847.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'accéder à la demande de M. Roland HERBAUX et de le rembourser de la somme de 1 796 €, montant revenu à la Ville pour l'acquisition de la concession perpétuelle située au cimetière Nord, section 25, fosse 3847.

ARTICLE DEUX :

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de la Ville de l'exercice.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015
--

Modification du tableau des effectifs L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,

Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,

Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,

Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,

Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,

Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,

Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,

Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,

Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,

Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON

Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,

François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI

Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ

Anne KOERBER par Christian TELLIER

Christine BRAULT par Eric VERRIER

Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

26 JUIN 2015

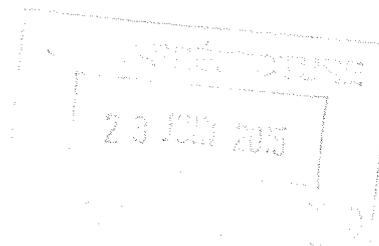
Date de transmission :

*Etaient absents :***26 JUIN 2015**

Monia LHADI

Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

20a – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur Eric VERRIER

Au sein du pôle services à la population, un conseiller territorial des Activités Physiques et Sportives assure la Direction de l'Enfance, de l'Education de la Jeunesse et des Sports. Compte tenu des missions qui lui sont confiées, il souhaite intégrer la filière administrative.

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, il vous est proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de supprimer le poste de conseiller territorial des APS à compter du 1^{er} juillet 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Décide de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de supprimer le poste de conseiller territorial des APS à compter du 1^{er} juillet 2015.

ARTICLE DEUX :

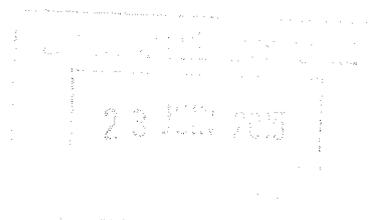
La dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Modification du tableau
des effectifs

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,

Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,

Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,

Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,

Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,

Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,

Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,

Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,

Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,

Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON

Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,

François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI

Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ

Anne KOERBER par Christian TELLIER

Christine BRAULT par Eric VERRIER

Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

26 JUIN 2015

Date de transmission :

Etaient absents :

Monia LHADI

Arnaud THOREL

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015
26 JUIN 2015

20b – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur Eric VERRIER

Par délibération en date du 10 décembre 2004, un poste de chargé de mission responsable du Centre Technique municipal a été créé. Ce poste relève actuellement du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Compte tenu des missions et responsabilités confiées à cet agent, il vous est proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et de supprimer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et de supprimer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2015.

ARTICLE DEUX :

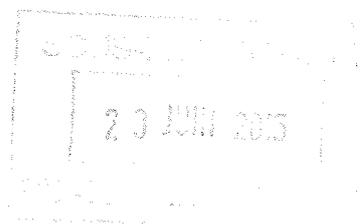
La dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Modification du tableau des effectifs L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Date de transmission :

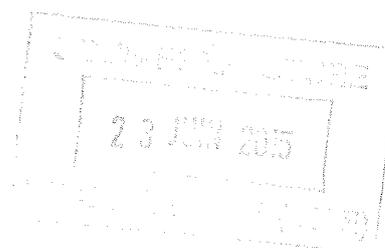
26 JUIN 2015

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



20c – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur Eric VERRIER

Dans le cadre de la mutualisation et suite à plusieurs départs en retraite, au vu de l'avis du Comité Technique paritaire réuni le 03 juin 2015, il vous est proposé de supprimer plusieurs postes à compter du 1^{er} juillet 2015, à savoir les postes de :

- Secrétaire Général
- Directeur Général des Services Techniques
- Ingénieur en chef de classe exceptionnelle
- Coordinatrice d'action sociale
- Chargé de mission pour la politique de la Ville

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

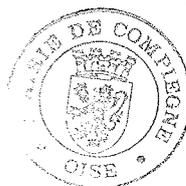
ARTICLE UNIQUE :

Décide ^{de} supprimer à compter du 1^{er} juillet 2015, les postes de :

- Secrétaire Général
- Directeur Général des Services Techniques
- Ingénieur en chef de classe exceptionnelle
- Coordinatrice d'action sociale
- Chargé de mission pour la politique de la Ville

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Contrat de vacances L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
26 JUIN 2015

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

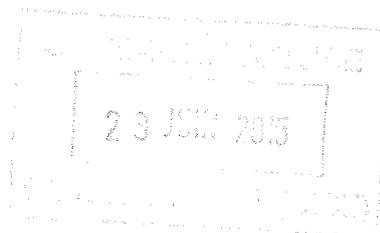
26 JUIN 2015

Etaient absents :

Rendue exécutoire le :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

26 JUIN 2015



21 – Contrat de vacances

Rapporteur Eric VERRIER

La Ville de Compiègne a saisi le Conseil de Discipline en vue du prononcé d'une sanction disciplinaire contre un de ses agents. Le conseil de discipline est présidé par un magistrat administratif.

L'arrêté ministériel du 02 décembre 1996 fixe le montant des vacances allouées aux magistrats de l'ordre administratif désignés pour présider les conseils de discipline, les conseils de discipline de recours ou le conseil de discipline de recours national de la fonction publique territoriale.

Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ou les contrats de vacances avec le magistrat ou les magistrats concernés, dans les conditions suivantes :

- 54,88 € pour une séance d'une durée au plus égale à trois heures
- 79,27 € pour une séance d'une durée supérieure à trois heures
- 152,45 € pour une séance d'une journée entière.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

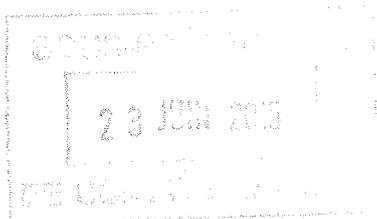
ARTICLE 1er :

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ou les contrats de vacances avec le magistrat ou les magistrats concernés, dans les conditions suivantes :

- 54,88 € pour une séance d'une durée au plus égale à trois heures
- 79,27 € pour une séance d'une durée supérieure à trois heures
- 152,45 € pour une séance d'une journée entière.

ARTICLE DEUX :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget principal de la Ville de l'exercice en cours.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015Emplois bénéficiaires de
logement de fonctions

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*

Date d'affichage :

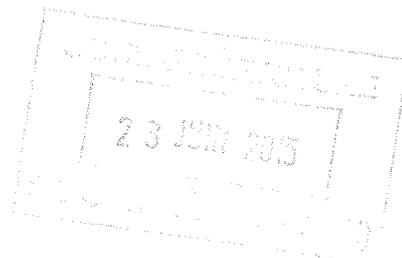
26 JUIN 2015

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

26 JUIN 2015*Etaient absents :*

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015Monia LHADI
Arnaud THOREL

22 – Emplois bénéficiaires de logement de fonctions

Rapporteur Eric VERRIER

Par décret du 9 mai 2012 et 19 juillet 2013, l'Etat a redéfini le régime d'attribution des logements de fonctions applicable aux agents de l'Etat et des collectivités locales. Les dispositions de ces deux décrets doivent être mises en œuvre au plus tard, le 1^{er} septembre 2015 et abrogent toutes les dispositions antérieures. Pour rappel, ces dispositions précédentes étaient les suivantes :

- Logement de fonctions par *nécessité absolue de service* (gratuité totale y compris des consommations et charges locatives), et sa variante *nécessité de service* (gratuité du loyer seul)
- Logement par *utilité de service* (redevance d'occupation égale à la valeur locative cadastrale avec abattement possible jusqu'à 46%)

Le nouveau régime distingue deux nouvelles catégories selon les besoins professionnels de la collectivité et les contraintes réelles de l'emploi occupé par l'agent :

- Nécessité absolue de service : lorsque les fonctions demandent une présence constante de l'agent (principalement les gardiens). Le logement peut alors être gratuit, mais l'agent doit payer les consommations et charges locatives,
- Occupation précaire avec astreinte : lorsque les fonctions comportent une astreinte à accomplir. La redevance est alors égale à au moins la moitié de la valeur réelle de loyer du logement, et l'agent doit payer les consommations et charges locatives.

Le Conseil Municipal est, par conséquent, appelé à fixer les emplois qui pourront bénéficier de ces logements de fonctions et il appartiendra à l'autorité territoriale d'attribuer aux agents concernés, le bénéfice de ces logements en fonction de l'appréciation des missions et des contraintes liées à l'emploi.

Il est précisé que pour les logements ne disposant pas de comptage individuel, le calcul des consommations s'effectuera d'une manière forfaitaire sur la base de la surface habitable et du nombre de personnes occupant le logement.

Les emplois proposés sont les suivants:

1. Emplois pouvant être bénéficiaires de logement de fonctions par « nécessité absolue de service » :
 - Gardien(s) de l'Hôtel de Ville
 - Gardien(s) ou conservateurs de cimetières(s)
 - Gardiens du stade Petitpoisson, du stade Lucien Genaille
 - Gardien(s) de l'Espace du Puy du Roy
 - Gardien du Conservatoire municipal de Musique
 - Gardiens des salles Saint Nicolas, de la maison des syndicats, de la maison Bourcier
 - Gardien de la salle Tainturier
 - Gardien de la Maison de l'Europe
 - Gardien du parc de Bayser

2. Emplois pouvant être bénéficiaires de logement de fonctions en « occupation précaire avec astreinte » :
 - Chargé de mission en Architecture
 - Conseiller à la Sécurité
 - Directeur du patrimoine vert et de la propreté urbaine
 - Agent de l'équipe mobile des Sports avec contraintes de service

Il est proposé au Conseil Municipal, à effet du 1^{er} septembre 2015 :

- de fixer les listes des emplois potentiellement bénéficiaires de logement de fonctions conformément aux points 1. et 2. ci-dessus,

- de fixer, en l'absence de compteurs individuels, la base des forfaits des consommations d'énergie sur la surface habitable de chaque logement, et la base du forfait de consommation d'eau sur le nombre d'occupants de chaque logement,

- d'abroger les délibérations antérieures portant sur le même objet,

- de donner mandat à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision, y compris l'établissement plus précis des calculs des forfaits de consommations, et la signature de tous actes afférents.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
avec une abstention de M. Frédéric PYSSON
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de fixer les listes des emplois potentiellement bénéficiaires de logement de fonctions conformément aux points 1. et 2. ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 :

Fixe, à compter du 1^{er} septembre 2015, en l'absence de compteurs individuels, la base des forfaits des consommations d'énergie sur la surface habitable de chaque logement, et la base du forfait de consommation d'eau sur le nombre d'occupants de chaque logement.

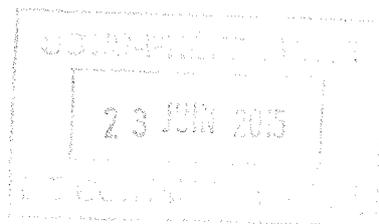
ARTICLE 3 :

Décide, à compter du 1^{er} septembre 2015, d'abroger les délibérations sur le même objet.

ARTICLE 4 :

Donne mandat à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision, y compris l'établissement plus précis des calculs des forfaits de consommations, et la signature de tous actes afférents.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Paiement à quatre agents
des préjudices
au titre de la
protection fonctionnelle

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

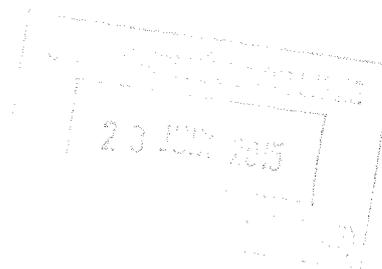
Etaient absents :

Date de transmission :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

26 JUIN 2015
Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



23 - Paiement à quatre agents des préjudices au titre de la protection fonctionnelle

Rapporteur Eric VERRIER

Quatre agents municipaux ont été victimes, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, de préjudices qui ont fait l'objet de jugements, leur allouant des sommes au titre de préjudices moraux et corporels.

La Ville a défendu les agents au titre de la protection fonctionnelle en prenant à sa charge les frais d'avocats assurant leur conseil et représentation. Cependant, la Ville employeur, au titre de la protection fonctionnelle, doit indemniser les agents de leurs préjudices, avant ou après décision judiciaire. La Ville est tenue comme toute personne publique, de protéger ses agents et de prendre en charge intégralement les sommes correspondantes.

Le premier agent, policier municipal, a été, le 1^{er} Mars 2014, victime d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique ;

Les trois autres agents, également policiers municipaux, ont été victimes le 10 Février 2015, de la part du conducteur d'un véhicule, d'un refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité.

Deux jugements du Tribunal Correctionnel rendus en Octobre 2014 et Février 2015 ont condamné les auteurs des faits à indemniser ces préjudices. Sans attendre un tel paiement qui reste hypothétique, la Ville doit donc indemniser ses agents, en étant bien entendu subrogée dans leurs droits pour le recouvrement auprès des auteurs des préjudices.

Les sommes restant dues pour les agents ci-après indiqués, s'élèvent à :

- Somme à payer par la Ville à l'agent victime :
 - . Victime : **Joël DE ARAUJO**
 - Jugement Correctionnel du 7 Octobre 2014
 - Montant à rembourser à l'agent : **100 €** (préjudice moral)

- Somme à payer par la Ville à l'agent victime :
 - . Victime : **Patrick FRUCHART**
 - Jugement correctionnel du 12 Février 2015,
 - Montant à rembourser à l'agent : **300 €** (préjudice moral)

- Somme à payer par la Ville à l'agent victime :
 - . Victime : **Alexandre FOURNILLON**
 - Jugement correctionnel du 12 Février 2015,
 - Montant à rembourser à l'agent : **300 €** (préjudice moral)

- Somme à payer par la Ville à l'agent victime :
 - . Victime : **Lilian MAYHEW**
 - Jugement correctionnel du 12 Février 2015,
 - Montant à rembourser à l'agent : **Provision de 400 €** (préjudice corporel)

Il vous est, par conséquent, proposé d'accepter la prise en charge des dépenses d'indemnisation indiquées ci-dessus dont le total général est estimé à **1.100 €uros** et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces relatifs à ces transactions.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Accepte la prise en charge des dépenses d'indemnisation indiquées ci-dessus dont le total général est estimé à 1.100 €uros.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces relatifs à ces transactions.

ARTICLE 3 :

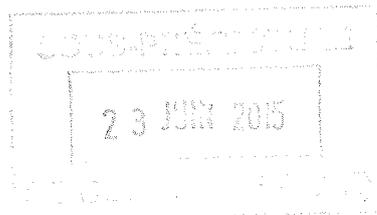
Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Convention de servitudes
square de la Mare
Gaudry

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Date d'affichage :
12 juin 2015

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

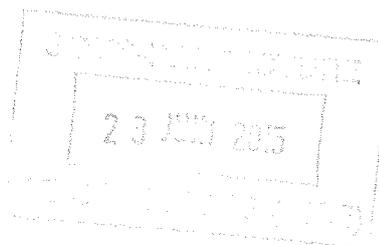
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

26 JUIN 2015*Etaient absents :*

Monia LHADI
Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

24 – Convention de servitudes square de la Mare Gaudry

Rapporteur Richard VELEX

Dans le cadre d'un projet de renouvellement du réseau Haute Tension souterrain sur la Ville de COMPIEGNE, ERDF doit poser quatre câbles sur 166,50 mètres linéaires, square de la Mare GAUDRY. Ce réseau passera sous les parcelles cadastrées section AW n° 258 et AV n° 309, 310, 311, 316 et 347 appartenant à la Ville de COMPIEGNE.

Cette opération implique la signature d'une convention de servitude au profit de ERDF afin d'autoriser les travaux de création, d'entretien et le maintien en sous-sol de ces réseaux. Une indemnité forfaitaire d'un montant de 15,00 € sera versée au profit de la Ville par ERDF.

Il vous est par conséquent proposé de décider la mise en œuvre de la convention susvisée ainsi que la perception des indemnités à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de passage au profit d'ERDF, ainsi que de tout acte ou document nécessaire à la réalisation de ce réseau Haute Tension.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

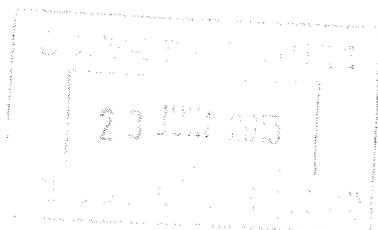
Décide de la mise en œuvre de la convention susvisée ainsi que la perception des indemnités à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de passage au profit d'ERDF, ainsi que de tout acte ou document nécessaire à la réalisation de ce réseau Haute Tension.

ARTICLE 3 :

Une indemnité forfaitaire d'un montant de 15,00 € sera versée au profit de la Ville par ERDF.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Convention de servitudes
rue du Port à Bateaux

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

26 JUIN 2015*Etaient représentés :*

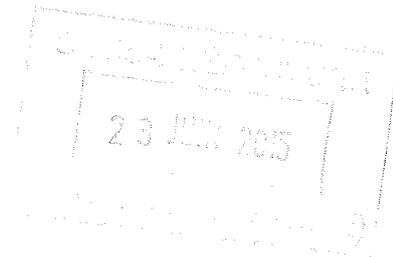
Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

26 JUIN 2015*Etaient absents :*

Monia LHADI
Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

25 – Convention de servitudes rue du Port à Bateaux

Rapporteur Richard VELEX

Dans le cadre de la ZAC des deux Rives, un raccordement électrique pour les deux bâtiments réalisés par le Groupe EIFFAGE au niveau de la tête de pont nécessite la prolongation du réseau basse tension. Ce réseau passera sous les parcelles cadastrées section BK n° 136 et 137 appartenant à la Ville de COMPIEGNE. Cette opération implique, par conséquent, la signature d'une convention de servitude au profit de ERDF afin d'autoriser les travaux de création, d'entretien et le maintien en sous-sol de ces réseaux. Une indemnité forfaitaire d'un montant de 15,00 € sera versée au profit de la Ville par ERDF.

Il vous est donc proposé de décider la mise en œuvre de la convention susvisée ainsi que la perception des indemnités à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de passage au profit d'ERDF, ainsi que de tout acte ou document nécessaire à la réalisation de ce réseau Haute Tension.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Décide de la mise en œuvre de la convention susvisée ainsi que la perception des indemnités à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature.

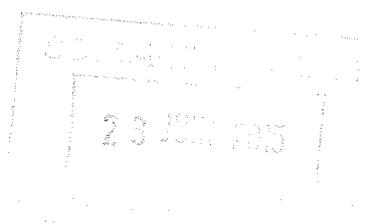
ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de passage au profit d'ERDF, ainsi que de tout acte ou document nécessaire à la réalisation de ce réseau Haute Tension.

ARTICLE 3 :

Une indemnité forfaitaire d'un montant de 15,00 € sera versée au profit de la Ville par ERDF.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Cession du terrain
d'assiette de la
salle de quartier
du Camp de Royallieu

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Date de transmission :

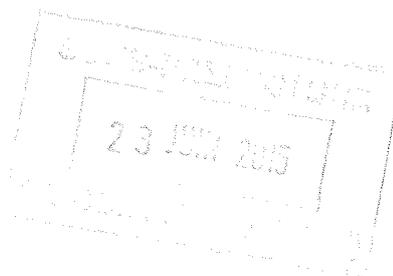
26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



26 - Cession du terrain d'assiette de la salle de quartier du Camp de Royallieu au budget principal

Rapporteur Marc Antoine BREKIESZ

Le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu mentionne un certain nombre de terrains aménagés, dont la parcelle IA 1 cadastrée AP 100 d'une superficie de 411 m² dédiée à la construction de la salle de quartier du camp de Royallieu.

Pour permettre la réalisation de cette opération qui est financée sur le budget principal, le terrain d'assiette utile à la construction de cette nouvelle salle doit entrer dans l'inventaire de la Ville.

La valeur patrimoniale de ce terrain, estimée à 230 € le m² comme pour toute parcelle individuelle commercialisée dans l'emprise de la ZAC du Camp de Royallieu, s'établit à 94 530 € HT soit 113 436 € TTC.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la présente transaction foncière entre le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu et le budget principal de la Ville.

Les crédits correspondants sont respectivement inscrits à chacun des budgets.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Autorise la transaction foncière exposée ci-dessus entre le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu et le budget principal de la Ville.

ARTICLE 2 :

Les crédits correspondants sont respectivement inscrits à chacun des budgets.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

ZAC
du Camp de Royallieu
Cession
du terrain IA11
à la société BDL

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Date de convocation : 20 avril 2015
Date d'affichage : 12 juin 2015
Nombre de
Conseillers présents
ou représentés : 37
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice : 39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

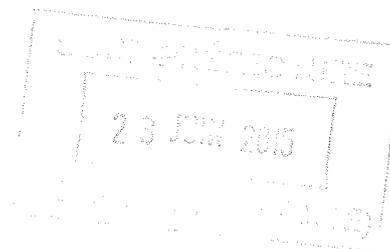
26 JUIN 2015*Etaient absents :*

Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

27 – ZAC du Camp de Royallieu – Cession du terrain IA11 à la société BDL

Rapporteur Michel FOUBERT

Lors de sa séance du 15 juin 2012, le Conseil Municipal avait décidé de céder à la société CASTELORD un terrain à bâtir, situé en bordure de la coulée verte de la ZAC de ROYALLIEU, identifié comme le lot IA11 en vue d'une opération d'habitat groupé. Cette société n'est pas en mesure de poursuivre son projet.

La société BDL PROMOTION, représentée par M. Dany BOURDON, son gérant, est intéressée par cet îlot afin d'y commercialiser 8 maisons individuelles. Elle s'adresserait à des particuliers au travers de contrats de construction de maison individuelle. La Ville a cependant confirmé sa volonté d'avoir un programme architecturalement cohérent, possédant toutes les qualités techniques exigées par le règlement de la ZAC et d'encaisser la totalité de la recette initialement prévue pour la fin de cette année.

La société BDL a donc formulé une offre d'acquisition dans les conditions suivantes :

- Une offre financière de 399 280 €uros HT nets pour la Ville. Ce prix de cession est identique à celui initialement prévu pour CASTELORD. Il pourra être cependant scindé par lots individuels au prorata des surfaces de chaque terrain,
- La signature d'un compromis de vente avec une faculté de substitution pour chaque lot par des particuliers. Au 30 novembre 2015, les terrains non vendus à des particuliers seraient entièrement acquis par la société BDL Promotion,
- Le dépôt de 8 permis de construire de maisons individuelles permettant l'unité architecturale souhaitée par la Ville.

Outre l'avantage non négligeable de permettre l'encaissement de la totalité de la recette pour la fin de l'année, ce montage permet un prix de sortie aux acquéreurs d'environ 250 000 €uros pour une superficie minimale de 87 m² habitables.

Il vous est, par conséquent, proposé :

- de céder à la société BDL ou toute personne s'y substituant les 8 terrains à bâtir constituant le lot IA 11 de la ZAC du Camp de Royallieu, situé rue Jean BRACHARD , d'une superficie totale de 1736 m², au prix total de 399 280 € HT nets vendeurs, TVA et les frais notariés en sus à la charge des acquéreurs, étant entendu que le prix par terrain sera calculé au prorata de surface,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, les actes notariés ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Décide de céder à la société BDL ou toute personne s'y substituant les 8 terrains à bâtir constituant le lot IA 11 de la ZAC du Camp de Royallieu, situé rue Jean BRACHARD, d'une superficie totale de 1736 m², au prix total de 399 280 € HT nets vendeurs, TVA et les frais notariés en sus à la charge des acquéreurs, étant entendu que le prix par terrain sera calculé au prorata de surface.

ARTICLE 2 :

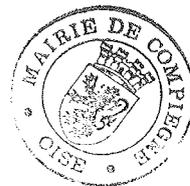
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, les actes notariés ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ARTICLE 3 :

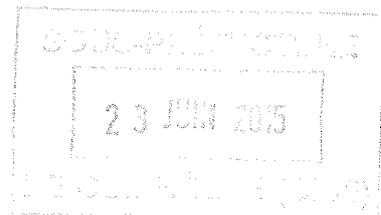
La recette correspondante sera inscrite au budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Cession de la parcelle
cadastrée AP 317
située ZAC
du Camp de Royallieu

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

2 6 JUIN 2015

Etaient absents :

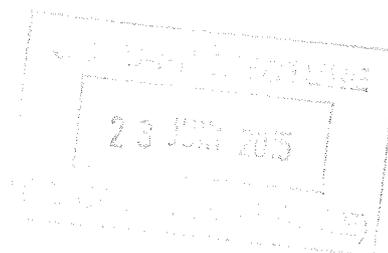
Date de transmission :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015



28 – Cession de la parcelle cadastrée AP 317 située ZAC du Camp de Royallieu

Rapporteur Marc-Antoine BREKIESZ

La Ville de Compiègne est propriétaire du terrain cadastré section AP n° 317, située dans la ZAC du Camp de Royallieu, rue du 4 Janvier 1944, d'une superficie de 315 m² environ. Ce terrain pourrait être cédé au prix de 170 € HT par m², soit un prix de cession de 53 550 € HT net vendeur, sous réserve d'ajustement de surface. Ce prix est conforme à l'estimation domaniale rendue le 26 mai 2015.

M. et Mme IDHANE, domiciliés 8 rue Winston Churchill à Compiègne, ont fait valoir leur intérêt à acquérir ce bien en vue de la construction d'une maison individuelle.

Sur la base de ces informations, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à M. et Mme IDHANE, ou tout autre acquéreur s'y substituant, envisageant la construction d'une maison individuelle, la parcelle située sur la ZAC du Camp de Royallieu, cadastrée section AP n° 317, d'une contenance totale de 315 m², sous réserve d'ajustement de surface, au prix de 53 550 € HT net vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes à relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant,
- d'inscrire la recette correspondante au Budget principal de la Ville.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Décide de céder à M. et Mme IDHANE, ou tout autre acquéreur s'y substituant, envisageant la construction d'une maison individuelle, la parcelle située sur la ZAC du Camp de Royallieu, cadastrée section AP n° 317, d'une contenance totale de 315 m², sous réserve d'ajustement de surface, au prix de 53 550 € HT net vendeur.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, les actes notariés ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ARTICLE 3 :

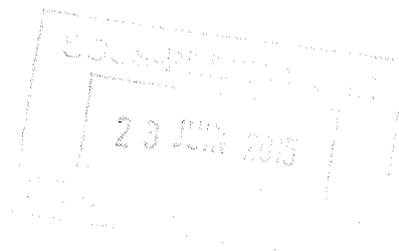
La recette correspondante sera inscrite au budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,


Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Rétrocession à la Ville
des voiries réalisées par
la société EIFFAGE
pour l'aménagement de
la copropriété :
les allées de
l'Impératrice

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
20 avril 2015

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :
2 6 JUIN 2015

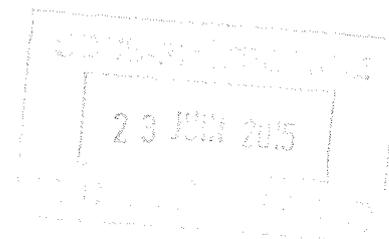
Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :
2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015



29 – Rétrocession à la Ville des voiries réalisées par la société EIFFAGE pour l'aménagement de la copropriété : les allées de l'Impératrice

Rapporteur Eric HANEN

La Société EIFFAGE a procédé à l'aménagement de la copropriété « Les Allées de l'Impératrice », composée de maisons individuelles et de bâtiments collectifs. Les aménagements sont achevés et ces travaux ont été réalisés conformément au cahier des charges fixé par la Ville de Compiègne, comme indiqué au procès-verbal de réception de travaux établi en date du 26 janvier 2015.

Il convient maintenant que les voies, espaces libres et réseaux divers qui ont été nécessaires à ce projet, situés rue Vianden et Square Mahieux, soient rétrocédées à la Ville de Compiègne. En effet, ces voiries sont affectées à la circulation publique. Elles n'ont donc pas vocation à rester dans le domaine privé de la copropriété et doivent être rétrocédées à la Ville de Compiègne afin d'intégrer son domaine public viaire.

La surface de l'ensemble de ces voies est évaluée à 3.029 m² qui correspond à un linéaire de voirie de 434 m selon le plan établi par géomètre :

- Rue Vianden : 342 m
- Square Michel Mahieux : 92 m

Le tout est cadastré :

- Square Michel Mahieux - BD n° 681 pour 608 m²
- Rue Vianden - BD n° 680 pour 2.421 m²
-

L'Assemblée Générale de la copropriété a d'ores et déjà voté à l'unanimité la rétrocession de ces emprises au profit de la Ville de Compiègne, à l'euro symbolique. Il est précisé que les frais d'acte seront supportés par la copropriété « Les Allées de l'Impératrice ».

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'acquérir l'emprise correspondante aux voiries et réseaux divers de la copropriété « Les Allées de l'Impératrice » situé rue Vianden et Square Mahieux à Compiègne, le tout pour une superficie totale de 3.029 m², pour l'euro symbolique,
- de prendre acte de l'affectation de ces espaces à l'usage de la circulation publique,
- de décider le classement de ces voiries dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Décide d'acquérir l'emprise correspondante aux voiries et réseaux divers de la copropriété « Les Allées de l'Impératrice » situé rue Vianden et Square Mahieux à Compiègne, le tout pour une superficie totale de 3.029 m², pour l'€uro symbolique.

ARTICLE 2 :

Prend acte de l'affectation de ces espaces à l'usage de la circulation publique.

ARTICLE 3 :

Décide le classement de ces voiries dans le domaine public communal.

ARTICLE 4 :

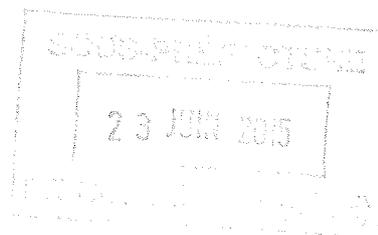
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015Cession d'un bien
sis 77 rue de l'OiseL'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,

Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,

Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,

Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,

Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,

Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,

Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,

Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,

Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,

Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON

Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,

François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI

Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ

Anne KOERBER par Christian TELLIER

Christine BRAULT par Eric VERRIER

Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :
26 JUIN 2015

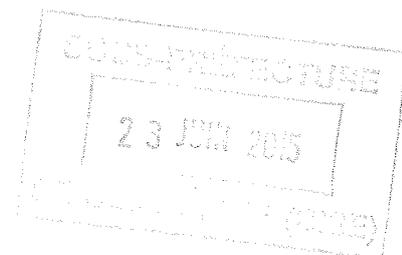
Date de transmission :

26 JUIN 2015*Etaient absents :*

Monia LHADI

Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

30 – Cession d'un bien sis 77 rue de l'Oise

Rapporteur Liliane VEZIER

La Ville de Compiègne a décidé de vendre une maison lui appartenant sise 77 rue de l'Oise.

Le bien, cadastré section BI n° 361, comprenant un terrain d'une superficie de 299 m² et une maison d'habitation, pourrait donc être cédé à M. et Mme TRAISNEL, ou toute autre structure immobilière s'y substituant.

Le prix a été fixé à 275 000 €uros HT net vendeur conformément à l'avis du service des domaines en date du 6 mars 2015.

Il vous est, par conséquent, proposé de céder à M. et Mme TRAISNEL le bien situé sis à Compiègne, 77 rue de l'Oise, d'une superficie totale de 299 m² de terrain au prix de 275 000 €uros HT net vendeur, les frais notariés et droits étant supportés par l'acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La recette sera inscrite au Budget Principal, chapitre 024.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Décide de céder à M. et Mme TRAISNEL le bien situé sis à Compiègne, 77 rue de l'Oise, d'une superficie totale de 299 m² de terrain au prix de 275 000 €uros HT net vendeur, les frais notariés et droits étant supportés par l'acquéreur.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, les actes notariés ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ARTICLE 3 :

La recette correspondante sera inscrite au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Approbation
de l'intervention de
l'Etablissement Public
Local du
Département de l'Oise
EPFLO

Sur un bien sis
27-29 rue d'Amiens
et d'une opération de
construction

Date de convocation :
20 avril 2015

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

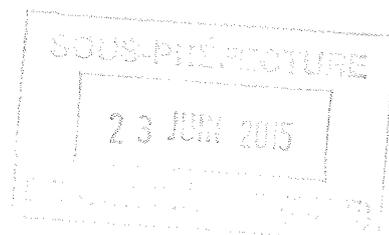
Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



30 bis – Approbation de l'intervention de l'Etablissement Public Local du Département de l'Oise (EPFLO) sur un bien sis 27-29 rue d'Amiens et d'une opération de construction

Rapporteur

L'Agglomération de la Région de Compiègne a d'ores et déjà, engagé des études sur la requalification du quartier de la Gare, et souhaite également étendre la réflexion de ces aménagements sur un secteur plus élargi. Ainsi l'Agglomération de la Région de Compiègne souhaite se saisir des opportunités foncières permettant l'aménagement de ce secteur.

Une emprise située rue d'Amiens, et classée en zone UF du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de COMPIEGNE, a fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, reçue par l'Agglomération de la Région de Compiègne en date du 13 mai 2015. Cette DIA concerne les parcelles cadastrées section BV n° 43 et 46 .

Une acquisition pourrait permettre de résorber la friche industrielle correspondant à l'ancien dépôt de bus de transport urbain, appartenant à la société ACARY.

L'objectif est d'y développer une opération d'une vingtaine de logements (locatifs et accession sociale), et de renforcer la capacité de stationnement dans ce secteur proche de la gare.

Cette opération pourrait être intégrée au Programme d'Action Foncière de l'ARC, dans le cadre d'un avenant n°5.

Sachant que l'exercice du Droit de Prémption Urbain pourra être délégué à l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise par le Président de l'Agglomération de Compiègne sur les parcelles cadastrées section BV n° 43 et 46, dans la limite de l'estimation des services de France Domaine et conformément à l'article L 213-3 du code de l'urbanisme.

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 et suivants 221-1, L 221-2, L300-1, L.213.3

VU, l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

VU, les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

VU, le Règlement Intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

VU, la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local du département de l'Oise en date du 7 décembre 2007 portant sur la nomination de son Directeur Général

VU, la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne, en date du 14 février 2007, sollicitant l'adhésion à l'Etablissement

Public Foncier Local du Département de l'Oise,

VU, la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne, en date du 14 novembre 2008, approuvant la mise en place d'un programme d'action foncière pluriannuelle avec l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise,

VU, la délibération CA EPFLO 2009 06/11-5, du Conseil d'Administration de l'EPFLO, en date du 11 juin 2009, adoptant le Programme d'Action Foncière avec la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne,

VU, la délibération CA EPFLO 2014 09/04 – 5, du Conseil d'Administration de l'EPFLO, en date du 4 septembre 2014, adoptant le Programme Pluriannuel d'intervention 2014-2018,

VU, le Programme d'Action Foncière et les avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 conclus entre l'EPFLO et l'ARC,

VU, la demande d'estimation réalisée auprès des services de France Domaine, en date du 3 juin 2015,

Considérant l'opportunité foncière de cette emprise,

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 13 mai 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver le principe d'une opération de logements sur ce site, afin de permettre le renforcement du Cœur d'Agglomération en lien avec la requalification du quartier de la Gare, sur une emprise foncière constituée des parcelles cadastrées section BV n°43 et 46 pour une superficie globale d'environ 3305 m², et classée en zone UF au PLU communal.
- d'autoriser l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise, pour le compte de l'ARC, en vue d'assurer le portage foncier, nécessaire à la réalisation de ce projet.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Article 1^{er} :

Approuve le principe d'une opération de logements sur ce site, afin de permettre le renforcement du Cœur d'Agglomération en lien avec la requalification du quartier de la Gare, sur une emprise foncière constituée des parcelles cadastrées section BV n°43 et 46 pour une superficie globale d'environ 3 305 m², et classée en zone UF au PLU communal.

Article 2 :

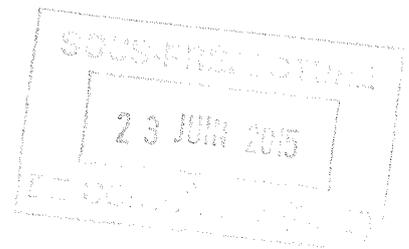
Autorise l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise, pour le compte de l'ARC, en vue d'assurer le portage foncier, nécessaire à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Fonds de concours
de l'ARC
pour
la mise aux normes de la
patinoire municipale
Année 2015

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

20 JUIN 2015

Etaient absents :

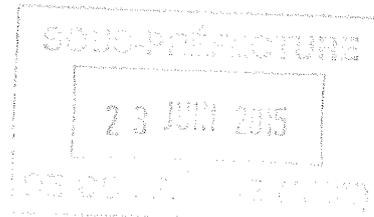
Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



31 – Fonds de concours de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour la mise aux normes de la patinoire municipale – année 2015

Rapporteur Christopher CAUVIN

Par délibération en date du 21 mars 2014, la Ville de Compiègne a sollicité le versement d'un fonds de concours s'élevant à 230 000 € auprès de l'Agglomération de la Région de Compiègne dans le cadre de l'opération de rénovation de la patinoire municipale. Les travaux consistent à mettre aux normes le réseau de distribution de la glace avec le changement des groupes froids et du liquide frigorigène ainsi qu'à réaliser la construction d'une dalle béton en lieu et place de la dalle en sable.

Ce fonds de concours a été accordé compte tenu du caractère intercommunal de l'équipement mais aussi pour compenser la perte de la taxe sur les paris hippiques allouée depuis le 1^{er} janvier 2014 à la communauté de communes.

Lors de la préparation budgétaire 2015, compte tenu de la nécessité d'inscrire le solde de l'opération et en raison de l'absence de décision de la part du Centre National du Sport (CNDS) pourtant sollicité par délibération du 16 Mai 2014, l'opportunité d'obtenir pour la seconde année consécutive une aide de la part de la Communauté d'Agglomération a été évoquée.

A cette condition, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

		-Subvention Etat	350 000
		-Fonds de concours ARC 2014	230 000
		-Fonds de concours ARC 2015	230 000
		-Financement Ville	635 000
-Coût du programme HT	1 445 000		
DEPENSES	1 445 000 €	RECETTES	1 445 000 €

Il est, par conséquent, demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agglomération de la Région de Compiègne, le versement en 2015 d'un fonds de concours arrêté forfaitairement à la somme de 230 000 € et destiné à l'opération de rénovation de la patinoire.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

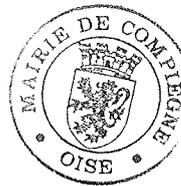
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

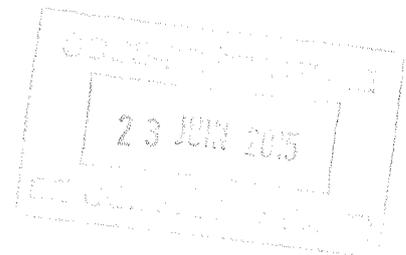
Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agglomération de la Région de Compiègne, le versement en 2015, d'un fonds de concours arrêté forfaitairement à la somme de 230 000 € et destiné à l'opération de rénovation de la patinoire.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Travaux de restauration
et mise en sécurité du
déambulatoire de
l'Eglise St Jacques
lancement d'une
consultation

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

2 6 JUIN 2015

Etaient absents :

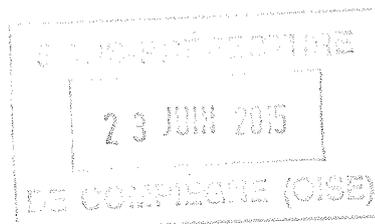
Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :

2 6 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015



32 – Travaux de restauration et mise en sécurité du déambulatoire de l’Eglise Saint Jacques : lancement d’une consultation

Rapporteur Nicolas LEDAY

Des études préliminaires et préalables ont été menées précédemment sur l’Eglise Saint Jacques portant sur l’état sanitaire et la stabilité générale de l’édifice. Elles ont mis en évidence des désordres structurels importants nécessitant des travaux de restauration des toitures et des parements en pierre de taille notamment. Ces observations se sont malheureusement confirmées dans la nuit du 26 mars 2014 avec la chute d’un élément de la voûte d’une partie du déambulatoire (au niveau de la chapelle Saint Nicolas).

Le présent projet, motivé par l’urgente nécessité d’une mise en sécurité, consiste à restaurer en priorité :

- la toiture en pavillon qui couvre cette chapelle du déambulatoire en remplaçant les structures en béton armé par des charpentes en chêne traditionnelles ;
- la couverture de ce pavillon en traitant les versants avec de la tuile plate originelle ;
- la vérification de l’état des voûtes en créant dans les claveaux des plans de clavage correct.

Les travaux seront réalisés avec un allotissement défini comme suit :

*** Lot n°1 : Maçonnerie – pierre de taille**

- tranche ferme : déambulatoire
- tranche conditionnelle : couverture définitive et décors peints de la chapelle

*** Lot n°2 : Charpente**

*** Lot n°3 : Couverture**

- tranche ferme : déambulatoire
- tranche conditionnelle : couverture définitive et décors peints de la chapelle

*** Lot n°4 : Serrurerie – ferronnerie**

*** Lot n°5 : Sculpture**

*** Lot n°6 : Vitraux**

*** Lot n°7 : Décors peints**

- . tranche ferme : déambulatoire
- . tranche conditionnelle : couverture définitive et décors peints de la chapelle

L’estimation des travaux correspondant aux mesures d’urgence est évaluée à 350 000 €uros TTC.

Il y a donc lieu d'organiser une mise en concurrence selon les dispositions du Code des Marchés Publics.

Un avis de publicité paraîtra dans un journal d'annonces légales.

Le dossier de travaux sera transmis aux services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'autorisation des travaux sur le site classé de l'Eglise Saint Jacques.

Le jugement des offres s'appréciera selon les critères suivants :

- valeur technique
- prix
- délais d'exécution

Le financement de cette opération est inscrit au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Au vu des éléments qui sont présentés, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la mise en concurrence et à signer les marchés avec les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

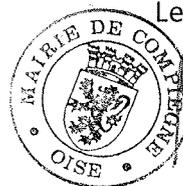
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la mise en concurrence et à signer les marchés avec les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Mise en place de la
tarification par tranche
de 15 minutes dans les
parcs de stationnement :
approbation
des nouvelles grilles
tarifaires

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Etaient représentés :

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

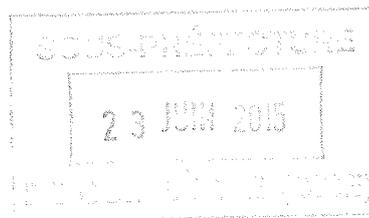
26 JUIN 2015

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

Date de transmission :

26 JUIN 2015



Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

33 – Mise en place de la tarification par tranche de 15 minutes dans les parcs de stationnement : approbation des nouvelles grilles tarifaires

Rapporteur Eric HANEN

La loi Consommation, dite loi « Hamon » du 17 mars 2014, impose aux exploitants de parcs de stationnement d'appliquer au consommateur, une tarification par tranche de 15 minutes au plus au lieu d'une tarification majoritairement à l'heure actuellement et, ce sur les 12 premières heures de stationnement. L'objectif visé est de proposer une **tarification plus juste, en rapport avec la réalité du temps passé et consommé** par les clients.

Cette loi oblige donc Vinci Park et tous les opérateurs à mettre en place de **nouvelles grilles tarifaires au plus tard le 1^{er} juillet 2015**.

PRINCIPE D'ÉVOLUTION DES GRILLES TARIFAIRES

Cette évolution imposée s'inscrit en cohérence avec les choix récents réalisés à Compiègne, en matière de politique de stationnement, puisque cela doit pouvoir privilégier les usages de courte durée, renforcer la rotation des véhicules et bénéficier ainsi à l'activité des commerçants.

Sur le principe, la tarification au quart d'heure ne peut se résumer à une simple division par quatre du tarif horaire qui conduirait à une baisse significative de la recette et pèserait donc sur l'économie des contrats. Un travail avec la société Vinci Park a donc été engagé afin de proposer de **nouvelles grilles adaptées à chaque site**, reposant sur une analyse fine des tarifs et des fréquentations, site par site, **en recherchant un équilibre aussi juste que possible entre la collectivité, le consommateur et l'exploitant**.

Les nouvelles grilles tarifaires proposées après plusieurs échanges avec Vinci Park, ont vocation à encourager autant que possible les usages souhaités, au bénéfice des usages majoritaires de courte et moyenne durée, sur les parkings « Saint Jacques » et « Marché » notamment. En revanche, certaines tranches correspondant à des usages plus minoritaires verront leur tarif augmenter légèrement mais quoiqu'il en soit, **le prix payé sera davantage proportionnel au temps passé avec des effets de seuil moins importants et une montée en charge plus progressive**.

L'idée a, en effet, été de rechercher autant que possible des grilles suffisamment avantageuses pour les habitants, sans pour autant diminuer le coût du stationnement et les recettes annuelles tout en conservant une cohérence dans la progressivité des tarifs pour un affichage clair des différents paliers tarifaires.

Les principes d'abonnement sur tous les parkings restent identiques.

CALENDRIER

La mise en place des nouveaux tarifs sera effective au 1^{er} juillet 2015 dans tous les parcs de stationnement gérés par Vinci Park à Compiègne. La mise à jour des panneaux d'affichage et le paramétrage des caisses automatiques seront réalisés par Vinci avant cette date.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- la mise en place de nouvelles grilles tarifaires par tranche de 15 minutes dans les conditions précisées par la présente délibération à compter du 1^{er} juillet 2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer toutes pièces relatives à l'application de ces nouvelles grilles tarifaires y compris les avenants qui seraient nécessaires à l'application de ces nouveaux tarifs.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
avec une abstention de M. Frédéric PYSSON
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec deux abstentions (M. Richard VALENTE et Mme Solange DUMAY) et un vote contre (M. Frédéric PYSSON)

ARTICLE 1^{er} :

Décide de la mise en place de nouvelles grilles tarifaires par tranche de 15 minutes à compter du 1^{er} juillet 2015, dans les conditions précisées par la présente délibération.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer toutes pièces relatives à l'application de ces nouvelles grilles tarifaires y compris les avenants qui seraient nécessaires à l'application de ces nouveaux tarifs.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,




Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Délégation
de Service Public
pour la gestion et
l'exploitation
du parc de stationnement
souterrain des Capucins :

approbation du choix du
délégué et
autorisation de signer la
convention

Date de convocation :
20 avril 2015

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

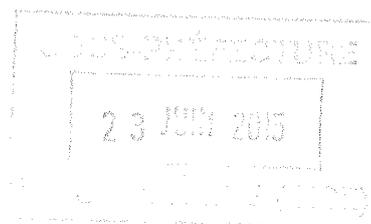
Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



34 – Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain des Capucins : Approbation du choix du délégataire – autorisation de signer la convention

Rapporteur Arielle FRANÇOIS

La Ville de Compiègne souhaite confier l'aménagement et l'exploitation du parc de stationnement souterrain situé sur le territoire de la commune dans la ZAC des Capucins, sous la forme d'une délégation de service public de type affermage.

La procédure de publicité et de mise en concurrence a respecté les règles des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La Ville de Compiègne s'est prononcée par délibération en date du 12 décembre 2014 sur le principe d'externaliser le service et d'organiser une consultation de délégation de service public suite à l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (réunie le 10/12/2014), et du Comité technique paritaire (réuni le 19 février 2015).

Le rapport annexé a pour objet de résumer et de présenter la procédure de consultation ainsi que le choix du futur délégataire au Conseil Municipal conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu le rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre ;

Vu le rapport de présentation motivant le choix du délégataire joint à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec un vote contre de M. Frédéric PYSSON.

ARTICLE 1^{er} :

approuve le choix de la société **SPS COMPIEGNE**(Groupe VINCI PARK), ainsi que les termes et conditions du contrat de délégation de service public à conclure avec cette Société.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes avec la Société **SPS COMPIEGNE**(Groupe VINCI PARK).

ARTICLE 3 :

Adopte la grille tarifaire, destinée à l'exploitation du parc, proposée par la Société **SPS COMPIEGNE**(Groupe VINCI PARK), annexée.

ARTICLE 4 :

Accepte les conditions du règlement intérieur destiné à l'exploitation du parc, proposé par la Société **SPS COMPIEGNE** (Groupe VINCI PARK).

ARTICLE 5 :

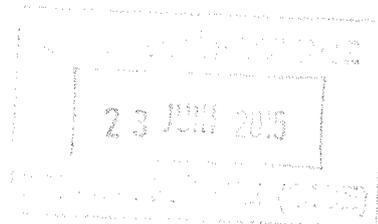
Mandate Monsieur le Maire pour prendre toute mesure et disposition relative à l'exécution du contrat.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



Annexe 1

Offre financière finale du candidat SPS COMPIEGNE (Groupe VINCI)Grille tarifaire**Parking Capucins**

temps début	temps fin	Grille 1/4 d'heure	Grille 2014
	0:15	0,40 €	1,10 €
0:16	0:30	0,80 €	1,10 €
0:31	0:45	1,10 €	1,10 €
0:46	1:00	1,40 €	1,10 €
1:01	1:15	1,70 €	1,70 €
1:16	1:30	1,90 €	1,70 €
1:31	1:45	2,10 €	1,70 €
1:46	2:00	2,30 €	1,70 €
2:01	2:15	2,50 €	2,80 €
2:16	2:30	2,70 €	2,80 €
2:31	2:45	2,90 €	2,80 €
2:46	3:00	3,10 €	2,80 €
3:01	3:15	3,30 €	3,50 €
3:16	3:30	3,50 €	3,50 €
3:31	3:45	3,70 €	3,50 €
3:46	4:00	3,90 €	3,50 €
4:01	4:15	4,10 €	4,00 €
4:16	4:30	4,30 €	4,00 €
4:31	4:45	4,50 €	4,00 €
4:46	5:00	4,70 €	4,00 €
5:01	5:15	4,90 €	5,50 €
5:16	5:30	5,10 €	5,50 €
5:31	5:45	5,30 €	5,50 €
5:46	6:00	5,50 €	5,50 €
6:01	6:15	5,70 €	5,50 €
6:16	6:30	5,90 €	5,50 €
6:31	6:45	6,10 €	5,50 €
6:46	7:00	6,30 €	5,50 €
7:01	7:15	6,50 €	5,50 €
7:16	7:30	6,70 €	5,50 €
7:31	7:45	6,90 €	5,50 €
7:46	8:00	7,10 €	5,50 €
8:01	8:15	7,30 €	5,50 €
8:16	8:30	7,50 €	5,50 €
8:31	8:45	7,70 €	5,50 €
8:46	9:00	7,90 €	5,50 €
9:01	9:15	8,00 €	5,50 €
9:16	9:30	8,00 €	5,50 €
9:31	9:45	8,00 €	5,50 €
9:46	10:00	8,00 €	5,50 €
10:01	10:15	8,00 €	5,50 €
10:16	10:30	8,00 €	5,50 €
10:31	10:45	8,00 €	5,50 €
10:46	11:00	8,00 €	5,50 €
11:01	11:15	8,00 €	5,50 €
11:16	11:30	8,00 €	5,50 €
11:31	11:45	8,00 €	5,50 €
11:46	12:00	8,00 €	5,50 €
12:01	24:00	8,00 €	6,50 €

		Tarifs
	0 H 15 min	0,40 €
	0 H 30 min	0,80 €
	0 H 45 min	1,10 €
	1 H 00 min	1,40 €
De	1 H 00 min à 1 H 15 min	0,30 € / 15 min
De	1 H 15 min à 9 H 00 min	0,20 € / 15 min
De	9 H 00 min à 24 H 00 min	8,00 €

La grille tarifaire est aménagée par pas de 15 mn pour se mettre en conformité avec la nouvelle législation à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les abonnements permanents ne sont pas modifiés.

Les abonnements de jour et de nuit ont été revus selon détail ci-dessous :

<u>Permanent</u>	
Prélèvement mensuel	56,00 €
Mois	61,00 €
Trimestre	171,00 €
Année	637,00 €
<u>Jour</u>	
Prélèvement mensuel	29,00 €
Mois	31,00 €
Trimestre	85,00 €
Année	303,00 €
<u>Nuit</u>	
Prélèvement mensuel	22,00 €
Mois	25,00 €
Trimestre	63,00 €
Année	231,00 €

Redevance annuelle due à l'autorité délégante : Une part fixe + une part variable :

Le montant de la part fixe de la redevance sera le suivant : 1 000 € HT/an (valeur avril 2015).

Le montant de la part variable de la redevance sera le suivant : 50% de la part de chiffre d'affaires excédant le seuil de 54 000 € HT (valeur avril 2015).

Participation de la Ville de Compiègne :

Il n'est pas demandé de participation financière à la Ville de Compiègne, notamment sous forme de subvention d'équipement.

Concernant la demande de la collectivité pour la location de places de parking pour la Police Municipale et d'un local de 90m² :

△ Le loyer annuel est fixé à 9.000 € TTC.

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Entretien des cimetières : L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45,**
 résultat **le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
 de la consultation Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe**
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation :
 20 avril 2015

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire
 Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
 Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
 Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
 Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
 Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
 Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
 Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
 12 juin 2015

Nombre de
 Conseillers présents
 ou représentés :
 37

Nombre de
 Conseillers en exercice :
 39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
 Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
 Anne KOERBER par Christian TELLIER
 Christine BRAULT par Eric VERRIER
 Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

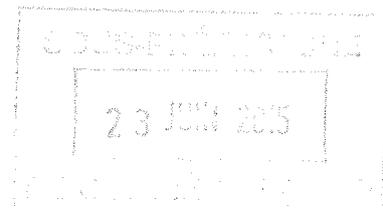
26 JUIN 2015

Etaient absents :

Monia LHADI
 Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :

25 JUIN 2015



35 – Entretien des cimetières : résultat de la consultation

Rapporteur Arielle FRANÇOIS

La convention de « chantier d'insertion sociale » régissant l'entretien des cimetières de la Ville de Compiègne est arrivée à échéance. Cette formule a été très concluante et la Municipalité souhaite garder une continuité du service actuel. Elle préconise, par conséquent, de poursuivre un chantier d'insertion sociale.

Description de la prestation :

Les travaux d'entretien concernent les cimetières Nord et Sud de la Ville. Les cimetières militaires ne sont pas concernés.

1/ Travaux d'entretien courant

Les tâches d'entretien consistent essentiellement à tondre le gazon, ramasser les feuilles, enlever les gerbes fanées, biner, ratisser et désherber les allées, tailler les haies et nettoyer l'ensemble des sites.

2/ Travaux supplémentaires ponctuels

Des travaux complémentaires seront également réalisés : creusement de fosses, remise en état des concessions non renouvelées avant une nouvelle affectation, selon les demandes effectuées par la collectivité.

La réalisation des prestations nécessite l'utilisation de matériels ainsi que l'emploi de personnels à la charge du prestataire. Le marché à conclure a pour objectif l'obtention d'un résultat « entretien/propreté », tout en permettant le retour à l'emploi, à travers un chantier d'insertion, de personnes en difficulté sociale ou professionnelle.

La consultation a été lancée en vertu de l'article 30 du Code des Marchés Publics (marchés réservés pour une activité de qualification et d'insertion professionnelle). La durée initiale de la convention est fixée à un an avec une possibilité de reconduction à trois reprises.

Le coût de l'opération se situe dans une fourchette de 100 000 à 150 000 €/HT/an, sachant que le prestataire retenu budgétise son chantier par des subventions provenant de l'Etat.

Le nombre de personnes en difficulté d'insertion et susceptibles d'acquérir une qualification professionnelle serait d'environ 12 personnes.

En décembre 2014, un appel à candidatures a été formulé et à cette période l'association « UN CHATEAU POUR L'EMPLOI », prestataire, a manifesté son intérêt pour poursuivre le chantier.

Le 17 décembre 2014, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, décideur en matière de subventions), représentée par M. Carpentier, a préconisé d'organiser une consultation sur recensement d'associations d'insertion.

La liste de prestataires capables d'assurer le service, indiquée ci-après, a été fournie par cet organisme d'Etat :

- Maison de l'Economie Sociale et Solidaire (60650 La Chapelle aux Pots)
- Adéquation Formation (60200 Compiègne)
- Association Service Emploi Citoyenneté (60200 Compiègne)
- Partage Travail (60200 Compiègne)
- Un Château pour l'Emploi (60200 Compiègne)
- ACVO (60200 Compiègne)
- LW and CO (60350 Berneuil sur Aisne)

Deux offres ont été enregistrées, deux associations se sont excusées (Association SERVICE EMPLOI CITOYENNETE et ACVO).

Les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- Volet social (encadrement, formation, qualification, suivi du personnel, contrats mis en place, actions menées pour un retour vers un emploi stable)
- Volet technique (mise en œuvre pratique, moyens matériels, rotation des personnes)
- Volet économique (budget prévisionnel, capacité de financement des emplois, concordance entre budget et projet d'insertion, participation financière de la commune)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juin 2015 afin de prendre connaissance des résultats de l'analyse et dresser un classement des offres.

Au vu de la décision de la CAO, il est proposé de retenir l'association « Un Château pour l'Emploi » domicilié à Compiègne. Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans maximum.

La participation financière forfaitaire de la collectivité sera d'un montant de 101 370.00 € TTC par an sachant que la DIRECCTE s'est prononcée favorablement pour verser à l'association le montant de subventions nécessaire à l'équilibre du budget consacré au chantier (292 956 € TTC/an).

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure, mettre au point et signer une nouvelle convention avec l'association « Un château pour l'emploi ».

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

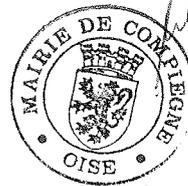
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

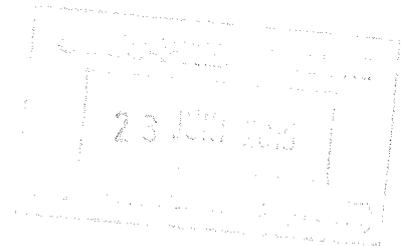
Autorise Monsieur le Maire à conclure, mettre au point et signer une nouvelle convention avec l'association « Un château pour l'emploi ».

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Stade Equestre
du Grand Parc
revalorisation
de la grille tarifaire

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

2 6 JUIN 2015

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

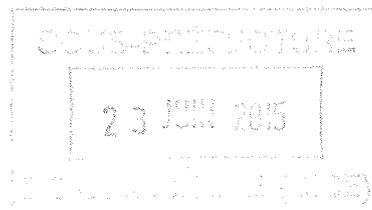
2 6 JUIN 2015

Etaient absents :

Rendue exécutoire le :

2 6 JUIN 2015

Monia LHADI
Arnaud THOREL



36 –Stade Equestre du Grand Parc : revalorisation de la grille tarifaire

Rapporteur Christian TELLIER

Par délibération du 16 mai 2014, le Conseil Municipal a décidé d'une grille tarifaire pour l'utilisation du Stade Equestre du Grand Parc afin de faire participer les associations utilisatrices aux frais liés à la mise à disposition des infrastructures, des matériels et du personnel du site.

Pour mémoire, il est rappelé que dans le cadre de l'organisation des compétitions, le calcul de la redevance due par les associations organisatrices prend en compte le niveau et la durée de l'évènement. Pour l'organisation de journées pédagogiques ou stages nécessitant peu de moyens logistiques, les associations peuvent disposer des installations à titre gracieux.

Il vous est proposé de réévaluer, à compter du 1^{er} septembre 2015 ces tarifs conformément au tableau défini ci-après :

NIVEAU des EPREUVES	INTERNATIONAL		NATIONAL		REGIONAL	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Redevance de base	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €	350 €
Prix par terrain utilisé La 1 ^{ère} journée	100 €	120 €	120 €	150 €	150 €	180 €
Prix par terrain, par jour, à partir du 2 ^{ème} jour	75 €	100 €	100 €	120 €	120 €	150 €

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs réévalués conformément au tableau défini ci-dessus.

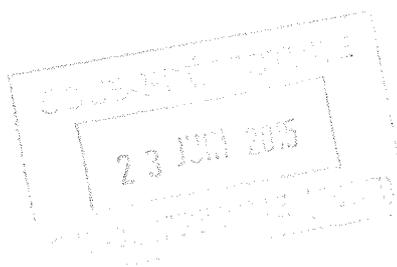
Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

ANRU Travaux
d'aménagement de voirie
Restructuration du
square Baudelaire

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 juin 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

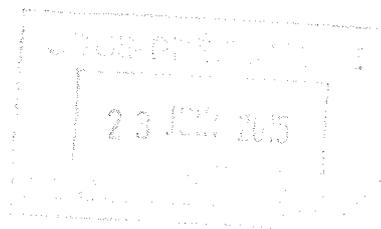
Date d'affichage :
26 JUIN 2015

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :
26 JUIN 2015

Etaient absents :
Monia LHADI
Arnaud THOREL

Rendue exécutoire le :
26 JUIN 2015



37 – ANRU : Travaux d'aménagement de voirie Restructuration du square Baudelaire

Rapporteur Oumar BA

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, par délibération en date du 16 mai 2014, la Ville de Compiègne a décidé de réaliser des travaux de restructuration de voirie dans le square Baudelaire. Ces travaux font l'objet du marché n° 47/2014 dont le titulaire est la société EUROVIA Picardie.

Suite à la réalisation des travaux de reprofilage de la rue Alexandre Dumas comprenant l'aménagement d'une plateforme surélevée pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de modifier l'implantation des bornes de protection du parvis du centre commercial du Clos des Roses et d'élargir la voie desservant le square Baudelaire pour une circulation des véhicules plus aisée.

Ces travaux, objet du présent avenant, consistent notamment à la dépose et repose de bornes métalliques ainsi qu'à des reprises en pavés en périphérie de la Place Baudelaire. Ils s'élèvent à 8 731,00 € HT, représentant 3,88 % du montant total du marché initial fixé à 224 615,10 € HT.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la société EUROVIA Picardie, le présent avenant au marché n° 47/2014.

La dépense en résultant sera inscrite au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Autorise Monsieur le Maire à signer, avec la société EUROVIA Picardie, le présent avenant au marché n° 47/2014.

ARTICLE 2 :

La dépense en résultant, 8 731,00 € HT, sera inscrite au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

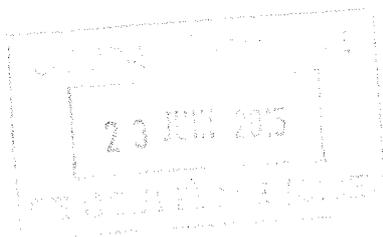
Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise





Ville de
Compiègne

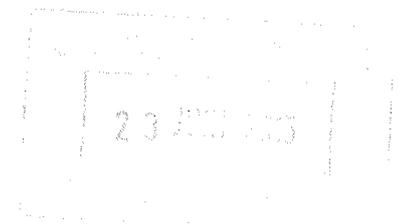
MAIRIE DE COMPIEGNE

Place de l'Hôtel de Ville
BP 30009
60321 COMPIEGNE cedex

**POLE ESPACES URBAINS, DEPLACEMENTS
ET PATRIMOINE**

**AMENAGEMENT DE VOIRIE
RESTRUCTURATION DU SQUARE BAUDELAIRE**

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 47/2014



SOCIETE EUROVIA PICARDIE

Boulevard Henri Barbusse
BP 10064
60777 THOUROTTE CEDEX

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	224 615,10 €/HT
MONTANT DU PRESENT AVENANT	8 731,00 €/HT
MONTANT TOTAL	233 346,10 €/HT

(soit une augmentation de 3,88 %)

Préambule

La ville de Compiègne a engagé des travaux de réhabilitation à caractère social dans le quartier du Clos des Roses dans le cadre d'un programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Le marché de travaux concernant l'aménagement de la voirie square Baudelaire, a été notifié le 3 novembre 2014 à la société EUROVIA pour le lot 1 : voirie.

Suite à la réalisation des travaux d'implantation de la nouvelle voie rue Alexandre Dumas, il y a lieu de modifier l'implantation des bornes de protection du parvis commercial du Clos des Roses pour élargir la voie.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification des prestations du marché n°47/2014 de la société EUROVIA (60777 THOUROTTE CEDEX) et comprend les postes suivants :

- Dépose et repose de bornes métalliques y compris les reprises en pavés en périphérie.

ARTICLE 2 : PRIX DU MARCHÉ

Les prix du marché s'établissent ainsi :

- montant initial du marché : 224 615,00 €/HT
- montant du présent avenant 8731,00 €/HT
- **montant global 233 346,10 €/HT**
(soit une augmentation de 3,88 %)

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les principaux documents contractuels constituant l'avenant sont, par ordre de priorité :

- les documents du marché initial
- le présent avenant
- le devis relatif à cet avenant

ARTICLE 4 : BASE DE REGLEMENT DES COMPTES

Celle prévue au CCAP. La dépense est imputée sur le budget principal de la collectivité.

ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION

Le planning d'exécution des travaux est modifié en conséquence.

ARTICLE 6 : REFERENCES AU CONTRAT INITIAL

Toutes clauses figurant au marché initial et n'ayant subi aucune modification dans le présent avenant resteront en vigueur.

Vu le Maître de l'Ouvrage,

Lu et Accepté par l'Entrepreneur,

Pour acceptation des conditions de l'avenant

Compiègne, le

A
Le

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Eric HANEN



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Droits de voirie
modification
des tarifs applicables aux
marchés communaux

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 juin 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :

39

Etaient représentés :

Date d'affichage :
26 JUIN 2015

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

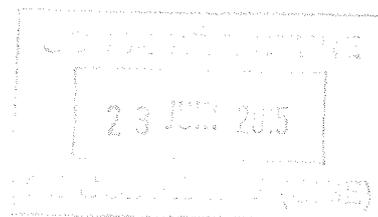
Date de transmission :
26 JUIN 2015

Etaient absents :

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

Monia LHADI
Arnaud THOREL



38 –Droits de voirie : modification des tarifs applicables aux marchés communaux

Rapporteur Philippe TRINCHEZ

Par délibération en date du 12 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de l'évolution des tarifs de voirie pour l'année 2015.

Il vous est proposé de modifier les tarifs relatifs à la rubrique dénommée « marchés et halles » en y apportant quelques précisions, pour une application au 1^{er} juillet 2015, comme suit :

1. A l'alinéa relatif au Marché alimentaire et marché de quartier le mètre de la façade marchande, ainsi que pour les fleuristes de la place de l'Hôtel de Ville, il convient **d'ajouter** :

- *par jour de marché,*
- *Marchand abonné au sens du règlement municipal des marchés communaux.*
- *Facturation mensuelle*
- *Ce tarif abonné est d'un montant nul en août en raison de la faible fréquentation*

Le tarif d'1,90 € le mètre linéaire reste inchangé.

2. Le tarif appliqué aux marchands venant de façon occasionnelle, ponctuelle ou exceptionnelle est actuellement de 3,40 € le mètre linéaire. Il est identique pour les marchands occasionnels venant de façon régulière et les marchands ponctuels ne venant qu'une seule fois, de façon exceptionnelle.

Afin de faire une distinction entre les différents types de fréquentation et de tenir compte des marchands réguliers même s'ils ne viennent pas chaque semaine tout au long de l'année car leurs professions sont liées notamment aux saisons, il vous est proposé de différencier les tarifs comme suit :

- *Marchand volant ou occasionnel 2,50 € (saisonnier)*
- *Marchand ponctuel ou exceptionnel 3,40 €*

Les conditions et autres tarifs restent inchangés pour toutes les autres désignations.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de modifier les tarifs de voirie relatifs à la rubrique dénommée « marchés et halles » en y apportant quelques précisions, comme indiqués dans le rapport ci-dessus.

ARTICLE 2 :

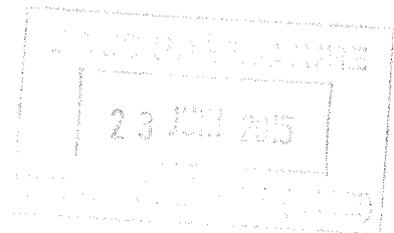
Les tarifs ainsi modifiés sont applicables au 1^{er} juillet 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015Fonds d'aide au
ravalement
Attribution de
subventionsL'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37**Philippe MARINI, Sénateur Maire**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers MunicipauxNombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*

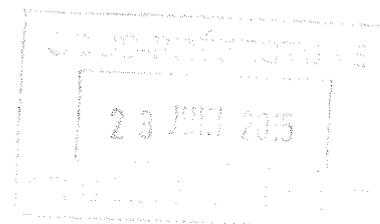
Date d'affichage :

26 JUIN 2015Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

26 JUIN 2015*Etaient absents :*

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015Monia LHADI
Arnaud THOREL

39 – Fonds d'aide au ravalement – attribution de subventions

Rapporteur Michel FOUBERT

Dans le cadre des opérations d'accompagnement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé (ZPPAUP), une subvention pour le ravalement des façades visibles depuis la rue peut être octroyée aux particuliers qui en font la demande et dont l'habitation est située au sein de la ZPPAUP. Celle-ci est calculée comme suit :

Le taux de la subvention est égal à 15 € par m² x la surface ravalée visible depuis la voie publique. Ce taux est toutefois plafonné à hauteur de 20 % du coût des travaux. De plus, le montant total de la subvention ne peut excéder le plafond de 3 500 €.

Par ailleurs, l'Agglomération de la Région de Compiègne prend en charge 30% du montant total de cette subvention, dans la limite d'un maximum de participation ARC de 600 €.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention pour les immeubles suivants :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Surface à raveler	Coût des travaux TTC	Subvention proposée
M. BOIDIN Laurent 19 avenue de Grande Bretagne	15 rue St Lazare	105 m ²	7 076,42 €	1 415 €
Sur le montant global de 1415 € de la subvention proposée, la participation de l'ARC s'élèvera ainsi à 424,50 € et la part de la Commune à 990,50 €				
M. MELIN Michel 16 rue St Fiacre	16 rue St Fiacre	43,85 m ²	20 251 €	657,75 €
Sur le montant global de 657,75 € de la subvention proposée, la participation de l'ARC s'élèvera ainsi à 197,32 € et la part de la Commune à 460,42 €				

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'octroyer à M. BOIDIN Laurent, une subvention d'un montant de 1 415 € pour les travaux de ravalement d'un immeuble situé 15 rue St Lazare à Compiègne dont il est propriétaire.

ARTICLE 2 :

Sollicite une participation de l'ARC à hauteur de 30 % du montant total de la subvention accordée à M. BOIDIN Laurent, soit 424,50 €.

ARTICLE 3 :

Décide d'octroyer à M. MELIN Michel, une subvention d'un montant de 657,75 € pour les travaux de ravalement d'un immeuble situé 16 rue St Fiacre à Compiègne dont il est propriétaire.

ARTICLE 4 :

Sollicite une participation de l'ARC à hauteur de 30 % du montant total de la subvention accordée à M. MELIN Michel, soit 197,32 €.

ARTICLE 5 :

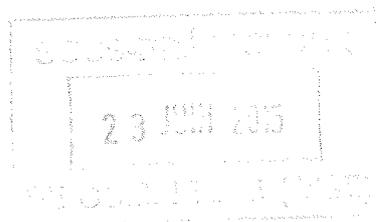
Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget principal de la Ville.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Indemnité représentative de logement exercice 2015

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Date de transmission :

26 JUIN 2015

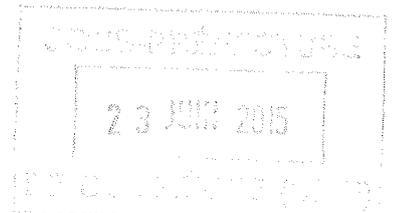
Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



40 – Indemnité représentative de logement – exercice 2015

Rapporteur Eric VERRIER

Depuis l'exercice 1986, les communes reçoivent une dotation spéciale, prélevée sur les recettes de l'Etat, au titre des charges qu'elles supportent pour le logement des instituteurs.

Cette dotation est répartie par le Comité des Finances locales proportionnellement au nombre des instituteurs, exerçant dans les écoles publiques, qui sont logés par chaque commune ou qui reçoivent d'elle une indemnité de logement.

Par courrier en date du 12 mai 2015, Monsieur le Préfet de l'Oise sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2015.

Il est précisé que le taux d'augmentation retenu en 2014 était de 0,50%.

Pour l'année 2015, il vous est proposé un taux d'augmentation basé sur le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac qui est estimé à 0,9 %.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de l'Enseignement,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

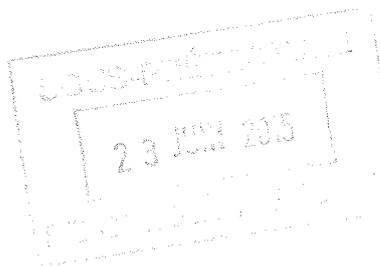
Emet un avis favorable à la revalorisation basée sur le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac estimé à 0,9 % de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Restauration scolaire
Tarifs de l'année
2015/2016

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

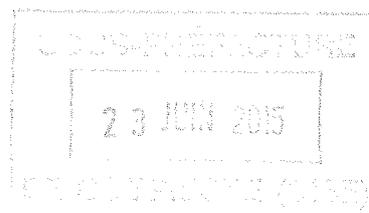
26 JUIN 2015

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



41 – Restauration scolaire : tarifs de l'année 2015/2016

Rapporteur Sylvie OGER-DUGAT

Il vous est proposé d'augmenter les tarifs des cantines élémentaires et préélémentaires pour l'année scolaire 2015/2016, de majorer les tranches de revenus de 0,9% correspondant au taux prévisionnel de l'inflation pour 2015.

RESTAURATION ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	2014/2015	2015/2016
- moins de 1 472,75€	1,30 €	1,31 €
- de 1 472,76 € à 2 209,11 € . 1 ^{er} enfant	2,38 €	2,40 €
. à partir du 2 ^{ème} enfant	1,96 €	1,98 €
- de 2 209,12 € à 2 945,47 € . 1 ^{er} enfant	3,80 €	3,83 €
. à partir du 2 ^{ème} enfant	3,48 €	3,51 €
- plus de 2 945,48 € . 1 ^{er} enfant	4,89 €	4,93 €
. à partir du 2 ^{ème} enfant	4,35 €	4,39 €
- Enfant(s) scolarisé(s) dans une CLIS et domicilié(s) hors Compiègne	TARIFS COMPIEGNOIS	TARIFS COMPIEGNOIS
- Enfant(s) domicilié(s) hors Compiègne	7,70	7,77

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de l'Enseignement,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
avec un avis contre de M. Frédéric PYSSON,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'augmenter les tarifs des cantines élémentaires et préélémentaires pour l'année scolaire 2014/2015, de majorer les tranches de revenus de 0,9 % correspondant au taux prévisionnel de l'inflation pour 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

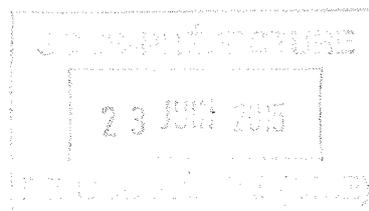
Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini

Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015Garderies périscolaires
maternelles
Tarifs de l'année
2015/2016L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37**Philippe MARINI, Sénateur Maire**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers MunicipauxNombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*

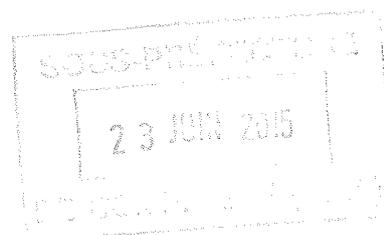
Date d'affichage :

26 JUIN 2015Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date de transmission :

26 JUIN 2015*Etaient absents :*

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015Monia LHADI
Arnaud THOREL

42 – Garderies périscolaires maternelles – Tarifs 2015/2016

Rapporteur Sylvie OGER-DUGAT

Depuis la rentrée scolaire 2001, la Ville a procédé à la mise en place de garderies périscolaires dans les écoles maternelles suivantes :

Ecole maternelle Albert ROBIDA

(avec accueil des enfants de Claude de ROTHSCHILD et de la FOSSE A COURRIER)

Ecole maternelle Jacques PREVERT

Ecole maternelle SAINT-LAZARE

Ecole maternelle SAINT-GERMAIN

Ecole maternelle Augustin THIERRY

Ecole maternelle Georges POMPIDOU I

(avec accueil des enfants de POMPIDOU II)

Ecole maternelle Jeanne d'ARC

Ecole maternelle Charles FAROUX

(Avec accueil des enfants de Robert DESNOS et Phileas LEBESGUE)

Ecole maternelle André HAMMEL

Ecole maternelle ROYALLIEU

- le matin, à partir de 7 h 30, jusque 8 h 20 ;

- le soir, à partir de 15 h 45, jusque 18 h 30.

Il est vous proposé d'augmenter les tarifs des garderies périscolaires maternelles pour l'année scolaire 2014/2015, de majorer les tranches de revenus de 0,9 % correspondant au taux prévisionnel de l'inflation pour 2015, comme suit :

Tranche de revenus mensuels	Nombre d'enfants	Participation Familiale par jour	
		2014/2015	2015/2016
- moins de 1 472,75 €	1 ^{er} enfant	2,92 €	2,95 €
	2 ^{ème} enfant	2,34 €	2,36 €
- de 1 472,76 € à 2 209,11 €	1 ^{er} enfant	4,15 €	4,19 €
	2 ^{ème} enfant	3,90 €	3,94 €
- de 2 209,12 € à 2 945,47 €	1 ^{er} enfant	4,44 €	4,48 €
	2 ^{ème} enfant	3,33 €	3,36 €
- plus de 2 945,48 €	1 ^{er} enfant	4,84 €	4,88 €
	2 ^{ème} enfant	3,90 €	3,94 €
- Fréquentation occasionnelle	Tarif unique	5,54 €	5,59 €
- Tarifs extérieurs	Tarif unique	5,54 €	5,59 €

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de l'Enseignement,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'augmenter les tarifs des garderies périscolaires maternelles pour l'année scolaire 2015/2016, de majorer les tranches de revenus, de 0,9 % correspondant au taux prévisionnel de l'inflation pour 2015.

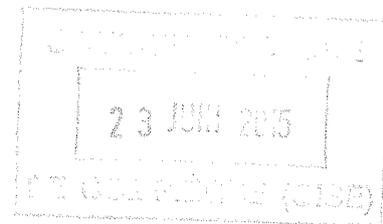
Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe
Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Projet Educatif de Territoire : L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation : 20 avril 2015

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire
 Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
 Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
 Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
 Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
 Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
 Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
 Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage : 12 juin 2015

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 37

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Etaient représentés :

Date d'affichage : Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
 Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
 Anne KOERBER par Christian TELLIER
 Christine BRAULT par Eric VERRIER
 Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

26 JUIN 2015

Date de transmission :

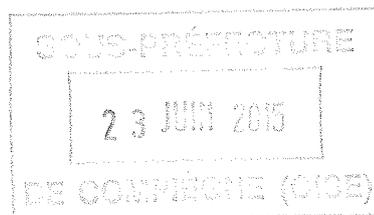
26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

Etaient absents :

Monia LHADI
 Arnaud THOREL

26 JUIN 2015



43 – Projet éducatif de Territoire

Rapporteur Sylvie OGER-DUGAT

L'application des nouveaux rythmes scolaires a modifié l'organisation du temps de l'enfant et en allongeant pour certains, le temps passé dans les structures périscolaires. Il est apparu nécessaire à la Ville de Compiègne de réorganiser ce temps libéré en rédigeant un Projet Educatif de Territoire. (PEDT)

L'objectif de ce document dont un projet est annexé à la présente délibération, est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative, d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire.

Le PEDT est élaboré conjointement par les services de la commune, de l'Etat avec la participation des partenaires locaux (établissements culturels, sportifs, les familles, les associations).

La réforme des rythmes scolaires ainsi que le PEDT ne remettent pas en cause l'accompagnement éducatif, l'aide aux devoirs, les maisons de quartier. Ces derniers sont destinés à perdurer et le cas échéant seront articulés avec le PEDT.

La rédaction de ce PEDT, conditionne les financements proposés par l'Etat, elle pérennise le fond d'amorçage mise en place au moment de l'obligation d'application des nouveaux rythmes scolaires.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet éducatif de Territoire de la commune de Compiègne
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de l'Enseignement,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

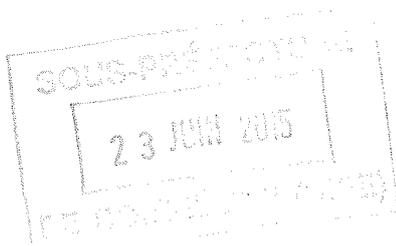
Approuve le projet éducatif de Territoire de la commune de Compiègne et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015Règlement intérieur des
centres de loisirs

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015*Etaient présents :*

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :

39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

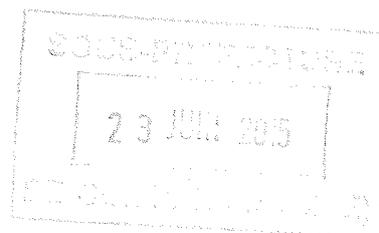
Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015*Etaient absents :*

Monia LHADI
Arnaud THOREL



44 – Règlement intérieur des centres de loisirs

Rapporteur Etienne DIOT

La Ville de Compiègne propose, tous les mercredis après-midi durant la période scolaire et à chaque vacances scolaires, un accueil dans l'un de ses Centres de Loisirs.

Il s'avère nécessaire de remettre à jour le règlement intérieur de ces centres de loisirs, d'en préciser les modalités d'inscription, la tarification, les règles de fonctionnement et de s'assurer que les familles en prennent connaissance.

Il vous est, par conséquent proposé :

- d'approuver les termes du Règlement Intérieur qui précise les règles de fonctionnement des centres de loisirs qui sera mis à disposition des familles,
- de le mettre à la disposition de toutes les familles afin qu'elles en prennent connaissance lors de l'inscription des enfants.
- que ce règlement entrera en vigueur à compter du 6 juillet 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de l'Enseignement,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Approuve les termes du Règlement Intérieur qui précise les règles de fonctionnement des centres de loisirs.

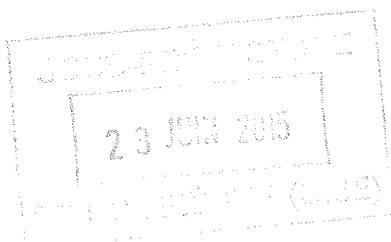
ARTICLE 2 :

Décide de mettre ce règlement intérieur à la disposition de toutes les familles afin qu'elles en prennent connaissance lors de l'inscription des enfants.

ARTICLE 3 :

Ce règlement modifié entrera en vigueur à compter du 6 juillet 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA VILLE DE COMPIEGNE

1- Préambule

Les temps d'accueils périscolaires et extrascolaires proposés par la ville de Compiègne constituent un service public municipal placé sous la responsabilité de Monsieur Le Maire. La Direction de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports est chargée de leurs mises en œuvre et du bon fonctionnement des différents dispositifs suivants :

Les principaux objectifs demeurent l'apprentissage de la vie en collectivité, de la responsabilisation et de l'autonomie. Ces objectifs reposent sur certains principes et valeurs tels que la laïcité, la liberté individuelle dans le respect des autres et de l'environnement, la reconnaissance et l'application des droits et devoirs de chacun.

Les accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sont proposés aux enfants âgés de 3 à 16 ans

- Les mercredis après-midi durant la période scolaire (Périscolaire)
- Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (Extrascolaire)

Un service de restauration est proposé à chaque période.

2- Généralités

La ville de Compiègne dispose de différents accueils de loisirs répartis sur son territoire. Chaque structure d'accueil fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et se voit délivrée un agrément.

Les différents temps d'accueil font l'objet d'une déclaration complémentaire visant à déterminer selon la réglementation en vigueur le nombre d'animateurs nécessaire en fonction de l'effectif des centres de loisirs. C'est pour cette raison que toute inscription préalable à la mairie est obligatoire et qu'il n'est pas possible d'inscrire les enfants directement sur place le jour même.

En fonction des locaux disponibles, des règles de sécurité et du nombre d'animateurs déclaré, la ville de Compiègne fixe l'effectif maximum d'enfant à accueillir par période. La ville se réserve le droit d'effectuer à tous moment une modification de l'organisation des accueils en fonction de certains impératifs tels que travaux, taux d'encadrement, effectif inscrit,...

3- Inscription

Préalablement à toute fréquentation des centres de loisirs, il est impératif d'avoir inscrit son enfant auprès du service de la Vie Scolaire à la mairie. Cette formalité concerne chaque enfant susceptible

de fréquenter, même rarement, les accueils de loisirs. Pour cette inscription, plusieurs documents sont demandés.

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition
- Attestation CAF
- Fiche sanitaire de liaison à transmettre obligatoirement à la direction du Centre le premier jour. (La non présentation de ce document peut justifier le refus de prise en charge de l'enfant lors de sa présentation au Centre.)

Les parents devront préciser lors de l'inscription si l'enfant dispose d'un régime alimentaire spécifique ainsi que tout traitement médical en cours. L'ordonnance est obligatoire et doit être donnée à la direction du centre.

Pour les Centres de Loisirs du mercredi après midi durant la période scolaire, l'inscription doit se faire au minimum 7 jours avant.

Pour les Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, l'inscription doit se faire au minimum 15 jours avant.

Il est impératif de respecter les dates indiquées ci-dessus pour inscrire votre enfant. Toute inscription effectuée au delà sera satisfaite qu'en fonction des places disponibles.

Pour toute inscription durant une période de vacance scolaire, le versement d'un acompte vous sera demandé, ceci en raison d'un trop grand nombre d'annulation après inscription.

4- Fonctionnement des Centres de Loisirs

• Horaires

Les horaires d'arrivée et de départ fixés par le présent règlement doivent être respectés.

Le mercredi après midi l'amplitude d'ouverture est comprise entre 13h30 et 18h30. L'arrivée de l'enfant peut se faire entre 13h30 et 14h et son départ entre 17h30 et 18h30

Pendant les vacances scolaires, l'amplitude d'ouverture est de 8h à 18h. Il est possible s'inscrire pour une demi-journée ou une journée complète.

Le matin, l'arrivée de l'enfant peut se faire entre 8h et 9h et son départ entre 11h30 et 12h. L'après-midi, l'arrivée de l'enfant peut se faire entre 13h30 et 14h et son départ entre 17h30 et 18h.

En maternelle, les parents ou le représentant légal doivent accompagner leur(s) enfant(s) et venir le ou les chercher en personne ou par le biais d'une personne dûment autorisée (autorisation à fournir obligatoirement) par les parents ou le responsable légal.

En élémentaire, les parents ou le représentant légal peuvent autoriser leur(s) enfant(s) à sortir seul(s), à condition de l'avoir précisé sur le dossier d'inscription. Si l'enfant n'est pas autorisé à sortir seul, il doit être récupéré par les parents ou le représentant légal ou par le biais d'une personne autorisée (autorisation à fournir obligatoirement)

Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, la Ville décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu sur le trajet du retour.

- **Restauration**

Un service de restauration est proposé à tous les enfants préalablement inscrits.

Pour les centres de loisirs du mercredi après midi, l'enfant peut être pris en charge dès 11h30 avec transport vers le lieu de restauration est effectué dans le cadre du centre.

Pour les centres de loisirs durant les vacances scolaires, le transport des enfants vers les sites de restauration.

Selon les activités et l'organisation des centres, un repas froid peut être servi, un pique-nique peut être demandé aux familles

- **Annulations, absences et retards**

Accueil du mercredi durant la période scolaire

- Annulation obligatoire avant le lundi 11h, pour toute absence non signalée ou signalée au-delà de ce délai, le repas sera facturé

Accueil durant les vacances scolaires

- Annulation possible 5 jours avant le début des vacances (sauf en cas de présentation d'un certificat médical), au-delà de ce délai l'acompte ne sera pas remboursé.
- En cas d'absence prolongée, il est impératif de prévenir le service de la Vie Scolaire dès la première journée, afin d'annuler ou modifier l'inscription pour les jours suivants et ainsi éviter toute facturation
- Tout repas non annulé 48h à l'avance sera facturé

En cas de retards récurrents des parents ou du représentant légal, un courrier sera adressé à la famille et toute heure entamée au-delà des horaires de fermeture sera facturée au tarif maximum fixé par le Conseil Municipal.

En cas de retard prolongé, sans possibilité de joindre les parents ou personnes identifiées, l'enfant sera alors remis par la Direction du centre aux autorités compétentes. (Police Nationale)

En cas de retard systématique sans concertation avec l'équipe d'animation, des mesures pouvant aller jusqu'au refus de l'accueil de l'enfant pourront être prises.

5- Tarifs et Facturation

Les tarifs sont déterminés par le Conseil Municipal.

Ils font l'objet d'une pondération en fonction des ressources familiales et du nombre d'enfants à charge. Il est nécessaire pour cela de présenter tous les documents demandés afin de pouvoir calculer le tarif adapté. Tout refus de communication de l'un des documents entrainera systématiquement l'application du tarif le plus élevé et peut entrainer l'annulation de l'inscription.

Le paiement peut se faire par chèque libellé à l'ordre du Trésor public ou en espèces, directement auprès du Trésor public de Compiègne, après réception d'un avis de somme à payer.

6- Le Personnel d'encadrement

Conformément à la réglementation, les enfants sont pris en charge par du personnel déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

- **La Direction**

La direction de chaque centre est confiée à une personne titulaire des titres et diplômes requis (BAFD ou équivalent, Diplôme d'Etat, ...)

Les Directrices / Directeurs et leur adjoint sont responsables de l'encadrement du personnel d'animation, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, ainsi que de l'organisation de l'accueil des enfants et des familles. Ils doivent mettre en application les dispositions du présent règlement.

Les Directrices / Directeurs sont garants du projet pédagogique mis en œuvre durant la période d'accueil. Ils demeurent durant cette période les représentants de la ville auprès des familles et exercent à ce titre une mission de service public.

- **L'équipe d'animation**

Le personnel d'animation doit être titulaire du BAFA ou équivalent, ou bien en cours de formation.

Le personnel d'encadrement est un référent pour les enfants. Il doit être à l'écoute et être capable de gérer des situations conflictuelles au sein du groupe. Leur attitude et langage doivent être exemplaires. A chaque fin de période, tous les animateurs sont évalués au cours d'un entretien avec la direction du centre. Cette fiche d'évaluation permet de déterminer les compétences acquises ou celles restantes à approfondir. Tout recrutement de personnel d'animation tient compte des appréciations mentionnées lors des évaluations. Une tenue correcte adaptée est exigée pour l'ensemble du personnel d'animation.

Le respect est une notion essentielle qui doit être mise en avant dans tous les rapports entre animateurs et enfants : respect de soi, de l'autre, des locaux, du matériel, du travail réalisé et des règles de vie en commun.

Le personnel d'animation doit travailler en équipe, préparer et mettre en œuvre des activités à destination des enfants en conformité avec le projet éducatif de la ville de Compiègne. Ces activités doivent tenir compte des centres d'intérêt et besoins des enfants.

La sécurité des enfants doit être prise en compte de manière constante par l'ensemble des encadrants.

7- Règles de vie

L'accueil au sein des centres de loisirs doit être pour les enfants un moment de détente, de découverte et de convivialité.

Pour permettre à chaque enfant de vivre au mieux ce temps partagé, il est important que parents et enfants aient un comportement respectueux des règles de bonnes conduites. Enfants et parents s'engagent à respecter l'ensemble du personnel d'encadrement. Les parents ou représentants légaux peuvent être sollicités en vue d'une concertation avec l'équipe de direction et d'animation dans la gestion des problématiques disciplinaires des enfants. Ils peuvent également solliciter le personnel d'encadrement pour l'avertir des difficultés que l'enfant peut rencontrer. En cas de situation conflictuelle, les échanges entre adultes doivent se faire avec respect et à l'écart des enfants. La ville, peut le cas échéant saisir les juridictions compétentes en cas d'atteinte grave au personnel d'encadrement.

Si le comportement de l'enfant le justifie, l'information est relayée auprès de la Direction de la Petite Enfance, de l'Education de la Jeunesse et des Sports, et des élus en charge des différents temps d'accueil. Un avertissement peut alors être adressé à la famille. Celui-ci doit être considéré comme un moyen de prévenir la famille d'une situation problématique avec l'enfant.

Par conséquent, tout manquement observé par l'équipe d'animation pourra faire selon la nature des faits, l'objet d'une sanction allant de l'avertissement aux parents à l'exclusion temporaire ou définitive.

En cas de dégradation de matériel ou tout autre dommage, la responsabilité civile des parents pourra être engagée.

8- Vêtements et objets personnels

Une tenue correcte est exigée pour les enfants ainsi que pour le personnel. Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités et marqués au nom de l'enfant. Pour les enfants accueillis en maternelle, il est conseillé de prévoir si possible des vêtements de rechange.

La plupart des bijoux représentent un risque en collectivité surtout pour les jeunes enfants. Leur port est fortement déconseillé. Tout objet susceptible de présenter un danger quelconque est interdit et pourra le cas échéant être confisqué par le personnel d'encadrement. Tout objet de valeur, téléphone ou autre sont interdits dans l'enceinte des accueils. La ville de Compiègne décline toute responsabilité en cas de perte de vêtement, de vol ou dégradation.

9- Maladie – urgence

Le personnel de Direction peut demander aux parents ou représentant légal de venir chercher leur enfant, s'il estime que son état de santé n'est pas compatible avec la poursuite des activités. En cas d'urgence ou d'accident grave, il est fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers), les parents ou représentants légaux sont en parallèle tenu informés de la situation. Si l'enfant est pris en charge par les services d'urgence, seuls les parents ou représentants légaux sont tenus de récupérer l'enfant sur le lieu où il aura été transporté.

En cas de maladie contagieuse l'enfant ne pourra pas être accueilli au sein des centres.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans présentation de l'ordonnance.

Le :

Le Maire de Compiègne
Sénateur Honoraire de l'Oise

Philippe MARINI

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Ecole des Beaux Arts
et Conservatoire de
Musique
tarifs 2015/2016

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
20 avril 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Christine BRAULT par Eric VERRIER
Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Etaient absents :

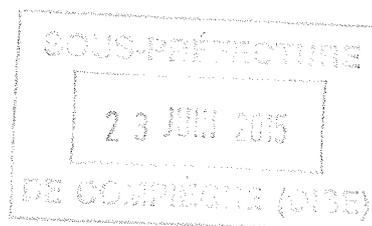
Date de transmission :

Monia LHADI
Arnaud THOREL

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



45 - Ecole des Beaux Arts et Conservatoire de Musique : tarif 2015/2016

Rapporteur Liliane VEZIER

L'ajustement des tarifs d'inscription qui vous est proposé dans les tableaux en annexe, tient compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement tout en maintenant une politique tarifaire favorisant un large accès de nos établissements d'enseignement artistique au plus grand nombre, notamment pour les Compiégnois.

Cette réévaluation a été calculée suite à l'étude des tarifs pratiqués dans les communes voisines ou comparables dans la taille ou dans l'offre proposée.

Ces augmentations, plus importantes que celles (de 2% par an) habituellement effectuées, ont été soumises par les directeurs du Conservatoire et de l'Ecole des Beaux Arts qui connaissent leur public et sont à même d'anticiper leur réaction.

Concernant les tarifs du Conservatoire de musique, le comité consultatif du 20 mai dernier a proposé une augmentation lissée de 10% pour tous les types de publics. Cette unanimité s'est appuyée sur le positionnement dans la moyenne du Conservatoire de Compiègne par rapport aux 11 autres villes étudiées.

La commission culture du 1^{er} juin a entériné cette augmentation aujourd'hui soumise au vote. Pour mémoire, une fois cette augmentation actée, Compiègne se trouvera en 6^{ème} position sur 11.

Concernant les tarifs de l'École des Beaux-arts de Compiègne, la démarche a été sensiblement différente puisque les nouveaux tarifs ont corrigé les grandes disparités d'un type de public à un autre tout en considérant le positionnement de Compiègne par rapport aux autres collectivités. L'augmentation moyenne, tous publics confondus, est de 20% environ. Il faut souligner que notre Ecole des Beaux Arts dispense une offre large et rare dans la région.

La nouvelle grille tarifaire sera applicable pour les inscriptions de la rentrée de septembre 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide la réévaluation des tarifs des l'Ecole des Beaux Arts et du Conservatoire de Musique comme indiquée dans les tableaux joints en annexe.

ARTICLE 2 :

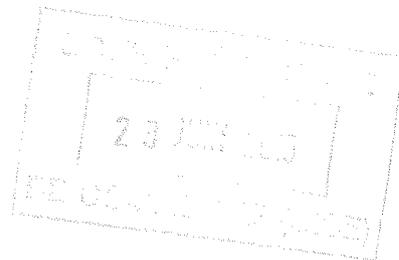
La nouvelle grille tarifaire sera applicable pour les inscriptions de la rentrée de septembre 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



Conservatoire de Musique

COMPIEGNE

TARIF	Scolaires		10 % 2 ^{ème} enfant		20 % 3 ^{ème} enfant		30 % 4 ^{ème} enfant		40 % 5 ^{ème} enfant		50 % 6 ^{ème} enfant		Adultes	
	Etudiants		2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Solfège	62,50	69,00	56,25	62,10	50,00	55,20	43,75	48,30	37,50	41,40	31,25	34,50	119,50	131,50
Instrument	60,00	66,00	54,00	59,40	48,00	52,80	42,00	46,20	36,00	39,60	30,00	33,00	119,50	131,50
Pratique collective	122,50	135,00	110,25	121,50	98,00	108,00	85,75	94,50	73,50	81,00	61,25	67,50	239,00	263,00
	47,00	52,00											54,00	59,50

HORS COMPIEGNE

TARIF	Scolaires		10 % 2 ^{ème} enfant		20 % 3 ^{ème} enfant		30 % 4 ^{ème} enfant		40 % 5 ^{ème} enfant		50 % 6 ^{ème} enfant		Adultes	
	Etudiants		2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Solfège	125,00	137,00	112,50	123,75	100,00	110,00	87,50	96,25	75,00	82,50	62,50	68,75	260,00	286,00
Instrument	133,00	146,00	119,70	131,40	106,40	116,80	93,10	102,20	79,80	87,60	66,50	73,00	260,00	286,00
Pratique collective	258,00	283,50	232,20	255,15	206,40	226,80	180,60	198,45	154,80	170,10	129,00	141,75	520,00	572,00
	97,00	107,00											108,00	119,00

Gratuité pour un animateur du DSQ accompagné de 4 jeunes par cours

Ecole des Beaux Arts

Ecole des Beaux Arts	COMPIEGNE		HORS COMPIEGNE	
	Tarif 2014/2015	Tarif 2015/2016	Tarif 2014/2015	Tarif 2015/2016
Enfant	63 €	100 €	125 €	150 €
Adulte	240 €	250 €	481 €	500€
Gratuité pour un animateur du DSQ accompagné de 4 jeunes par cours				

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Acceptation du legs de
M. Daniel
BOULANGER

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe
MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
20 avril 2015

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,

Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,

Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Date d'affichage :
12 juin 2015

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,

Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,

Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,

Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,

Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,

Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,

Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON

Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,

François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI

Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ

Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date d'affichage :

Christine BRAULT par Eric VERRIER

Maria ARAUJO de OLIVEIRA par Marc Antoine BREKIESZ

26 JUIN 2015

Date de transmission :

Etaient absents :

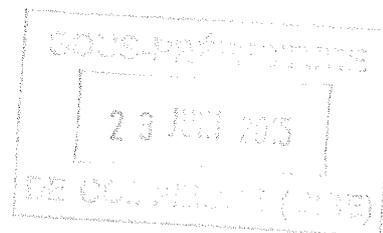
Monia LHADI

Arnaud THOREL

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015



46 – Acceptation du Legs de M. Daniel BOULANGER

Rapporteur Eric de VALROGER

Le célèbre écrivain, tout juste avant son décès intervenu le 27 octobre 2014 à l'âge de 92 ans, avait tenu à effectuer un legs à la Ville de Compiègne, où il était né le 24 janvier 1922.

Ce legs reçu par Maître Daudruy notaire à Senlis, a ensuite été inventorié et valorisé après expertise. Il porte la seule condition de déposer les publications, courriers et manuscrits originaux à la bibliothèque municipale Saint Corneille.

Il s'agit d'un ensemble très important de plus de 200 lots, et au nom de la ville, le Conseil municipal peut lui exprimer, ainsi qu'à ses héritiers, notre profonde reconnaissance pour le patrimoine et le rayonnement culturels de Compiègne.

Il est intéressant de rappeler brièvement ici la longue carrière de ce touche-à-tout prolifique et espiègle.

D'abord instituteur, il part faire ses premières expériences au Brésil et au Tchad dans l'après-guerre. De retour en France à la fin des années 1950, il commence à publier, tard par rapport à ses premiers écrits, romans et nouvelles. Reconnues par le public et par des prix (Académie française et Goncourt), ses nouvelles inaugurent un genre croisant le conte et le poème dans une économie de moyens. Il a arrêté d'écrire en 2006, mais son œuvre est impressionnante, totalisant environ 90 livres.

Par ses apparitions à la télévision ou dans de petits rôles au cinéma, le public connaît Daniel Boulanger et son humour. Son apport au cinéma est moins connu du grand public. Pourtant proche intellectuellement ou littérairement de la Nouvelle Vague (Truffaut, Chabrol, avec lesquels il collabore), son esprit fin et malicieux le porte vers des auteurs plus populaires. Ainsi, la majeure partie des comédies de Philippe de Broca (dès ses débuts à partir de 1960), certains films majeurs de Rappeneau, de Corneau et tant d'autres, doivent leurs dialogues ou leurs scénarios à Daniel Boulanger, jusqu'au double film *La Révolution française* de 1989. Pour quelques amis cinéastes, il a été jusqu'à interpréter de petits rôles, ce qui complète l'image attachante du personnage. Pendant au moins trois décennies, il a participé autant à la vie littéraire qu'à l'actualité cinématographique pour des œuvres populaires de qualité.

Qu'il soit donc remercié, au-delà du legs exceptionnel, pour son œuvre ample et multiforme, dont il nous livre dans une ultime étape, les traces originales. A Compiègne désormais de faire vivre ce fonds, par telle action culturelle, tel évènement artistique à l'avenir.

La liste des œuvres léguées figure en annexe, avec parfois des rubriques difficilement évaluables, comprenant, outre des éditions originales et des

manuscrits, des courriers d'autres auteurs. Le legs ne supporte pas de frais, selon la volonté du donateur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter le legs de M. Daniel Boulanger en date du 17 octobre 2014, notifié par Me Daudruy, notaire, dont la liste figure en annexe, avec la condition d'en déposer le contenu à la bibliothèque municipale Saint Corneille.
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision et toutes démarches nécessaires ultérieures

Avis favorable de la Commission des Finances
DÉCISION du CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'accepter le legs de M. Daniel Boulanger en date du 17 octobre 2014, notifié par Me Daudruy, notaire, dont la liste figure en annexe, avec la condition d'en déposer le contenu à la bibliothèque municipale Saint Corneille.

ARTICLE 2 :

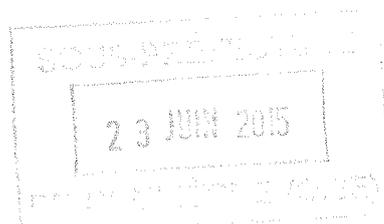
Donne mandat à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision et toutes démarches nécessaires ultérieures

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



100742001

DAV

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
LE DIX-SEPT OCTOBRE**

**A SENLIS (Oise), 22 rue du Heaume, au domicile de Monsieur Boulanger,
Maître Jean-Charles DAUDRUY, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle « Jean-Charles DAUDRUY, François ROUZÉ, Alexandra LANTEZ
et Christophe VAN OVERBEKE, Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial
à SENLIS (Oise), 2 rue de l'Argillère»,**

**A RECU à la requête de la personne ci-après identifiée sous le terme
« testateur », le présent acte contenant :**

TESTAMENT AUTHENTIQUE

EN PRESENCE DE :

*Madame PASEK Carine, née le 05 novembre 1977 à
NOYON (Oise) demeurant professionnellement à
SENLIS (Oise) 2 rue Bellon*

*Monsieur Christophe DOSTERDE, né le 31 juillet
1960 à LYON (69006) demeurant à SENLIS (Oise)
A rue Saint Pierre*

Témoins instrumentaires requis par le notaire auquel le testateur ci-après
nommé a délégué ce choix, ainsi déclaré par lui.

A COMPARU

Monsieur Daniel Michel Auguste BOULANGER, Ecrivain, demeurant à
SENLIS (60300) 22 rue du Heaume.

Né à COMPIEGNE (60200) le 24 janvier 1922.

Divorcé de Madame Janine DUFOUR suivant jugement rendu par le Tribunal
de grande instance de PARIS le 1er juillet 1987, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.
est présent à l'acte.

Laquelle personne, ci-dessus identifiée sous la dénomination « le testateur »,
saine d'esprit et ayant toute faculté d'exprimer clairement ses volontés, ainsi qu'il est
apparu au notaire soussigné et aux témoins, a dicté au notaire soussigné, en
présence des deux témoins sus-nommés, son testament, ainsi qu'il suit.

Il est fait observer que le mot « dicté » s'entend en l'espèce de l'énonciation
orale des dispositions testamentaires prises.

Ce testament a été écrit de sa main par le notaire soussigné tel qu'il lui a été dicté par le testateur, dans un cadre préalablement dactylographié par ledit notaire ; puis le notaire soussigné l'a lu au testateur qui a déclaré le comprendre parfaitement, et reconnaître qu'il exprime parfaitement et intégralement ses volontés et ses propos, le tout en la présence réelle, simultanée et non interrompue des deux témoins sus-nommés.

Sur l'interpellation qui leur a été faite par le notaire soussigné, les témoins ont chacun déclaré être majeurs, comprendre la langue française, savoir signer, avoir la pleine et entière jouissance de tous leurs droits civils et n'être ni parents ni alliés à un degré prohibé par la loi tant envers le testateur qu'envers la ou les personnes au profit de laquelle ou desquelles les présentes dispositions testamentaires viennent d'être effectuées.

FICHER CENTRAL DES DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Mention de l'existence du présent testament sera faite au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre aux instances du notariat et aux administrations, notamment au service de la publicité foncière aux fins de publication des actes de vente et à des fins foncières, comptables et fiscales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégataire pour être transcrites dans une base de données immobilières.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr.

DONT ACTE sur trois pages

Comprenant

- renvoi approuvé : *au cum*
- blanc barré : *au cum*
- ligne entière rayée : *au cum*
- nombre rayé : *au cum*
- mot rayé : *au cum*

Paraphes

CP *Ch*

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an susdits.

Et après lecture faite en entier des présentes par le notaire soussigné, le testateur a signé avec les témoins et le notaire, le tout en la présence réelle, simultanée et non interrompue du testateur, des témoins et du notaire.

Baker

[Signatures]

Inventaire estimatif sommaire établi par Me Dominique LE COËNT-de BEAULIEU, Commissaire-Preneur, avec la collaboration de M. Alain NICOLAS, expert, et avec le concours de Mme LEROY à Senlis, le 13 février 2015.

Désignation

Estimation

Ensemble des livres et autographes appartenant à M. Daniel BOULANGER et partie des écrits originaux constitutifs de l'Œuvre de M. Daniel BOULANGER légués, selon sa volonté, à la Bibliothèque Corneille de Compiègne

Livres

1	FRANCE (Anatole) "Les dieux ont soif" Lettre jointe d'Anatole France à LEMERRE.	200
2	ALAIN "Les saisons de l'esprit" Envoi à Raymond GALLIMARD	150
3	MAURIAC (François) "Thérèse Desqueyroux"	50
4	MAURIAC (François) "Génitrix" Envoi à M. DOIGNON	80
5	RENARD (Jules) "Ragotte " Envoi à Lucien DESCAVES	200
6	RENARD (Jules) "L'écornifleur " Lettre jointe à COURTELINE	200
7	MORAND (Paul) "L'Europe galante"	20
8	LOUYS (Pierre) "Les chansons de Bilitis"	20
9	GIDE (André) "Et nunc manet"	40
10	MAUPASSANT (Guy de) "Sur l'eau" Envoi à Edmond de GONCOURT Lettre jointe de MAUPASSANT, érotique.	2 500
11	MAUPASSANT (Guy de) "Mademoiselle Fifi"	20

Inventaire estimatif sommaire établi par Me Dominique LE COËNT-de BEAULIEU, Commissaire-Preneur, avec la collaboration de M. Alain NICOLAS, expert, et avec le concours de Mme LEROY à Senlis, le 13 février 2015.

<i>Désignation</i>	<i>Estimation</i>
26 BAUDELAIRE (Charles) "Les fleurs du mal" Joint un fragment signé par Baudelaire relatif à une levée d'écrou.	15 000
27 CINGRIA (Charles-Albert) "Le seize juillet" Lettre et carte jointes	500
28 CINGRIA (Charles-Albert) "Le camp de César"	30
29 CINGRIA (Charles-Albert) "Florides"	40
30 CINGRIA (Charles-Albert) "Le parcours du haut Rhône" (ill. par Monnier)	100
31 CINGRIA (Charles-Albert) "Le comte des formes" Photo jointe	50
32 CINGRIA (Charles-Albert) "Enveloppes"	40
33 CINGRIA (Charles-Albert) "Le Bey de Pergame"	40
34 CINGRIA (Charles-Albert) "L'eau de la dixième milliaire"	40
35 CINGRIA (Charles-Albert) "Le canal exutoire" Photo jointe	50
36 PONGE (Francis) "Le carnet du bois de pins" Envoi à Daniel BOULANGER	500
37 CHATEAUBRIAND (François-René de) "Le vie de Rancé" Lettre jointe de CHATEAUBRIAND	1 000
38 COURIER (Paul-Louis) "Pamphlets" Lettre jointe	600
39 CELINE (Louis-Ferdinand) "Nord" Deux lettres jointes à Théophile BRIANT	3 000

Inventaire estimatif sommaire établi par Me Dominique LE COËNT-de BEAULIEU, Commissaire-Priseur, avec la collaboration de M. Alain NICOLAS, expert, et avec le concours de Mme LEROY à Senlis, le 13 février 2015.

	<i>Désignation</i>	<i>Estimation</i>
54	NERVAL (Gérard de) "Lorely"	500
55	NERVAL (Gérard de) "Le rêve et la vie"	800
56	NERVAL (Gérard de) "Disjecta Membra" Fac simile	50
57	BARBEY d'AUREVILLY (Jules) "Les diaboliques" Lettre jointe à NICOLARDOT	800
58	BARBEY d'AUREVILLY (Jules) "Histoire sans nom"	200
59	AYME (Marcel) "Le moulin de la sourdine"	100
60	AYME (Marcel) "Le table aux crevés"	100
61	AYME (Marcel) "Uranus"	100
62	QUENEAU (Raymond) "Les fleurs bleues" Envoi à Daniel BOULANGER	450
63	QUENEAU (Raymond) "Pierrot, mon ami" Envoi à Daniel BOULANGER	450
64	QUENEAU (Raymond) "Les enfants du limon" Envoi à Raymond GALLIMARD	450
65	QUENEAU (Raymond) "Odile" Envoi à Elie RICHARD	450
66	QUENEAU (Raymond) "Une histoire modèle" Envoi à Daniel BOULANGER	450
67	QUENEAU (Raymond) "Le vol d'Icare" Envoi à Daniel BOULANGER	450

Inventaire estimatif sommaire établi par Me Dominique LE COËNT-de BEAULIEU, Commissaire-Priseur, avec la collaboration de M. Alain NICOLAS, expert, et avec le concours de Mme LEROY à Senlis, le 13 février 2015.

	<i>Désignation</i>	<i>Estimation</i>
81	PONGE (Francis) "Proèmes" Envoi à Daniel BOULANGER	600
82	PONGE (Francis) "Le galet" Envoi à Daniel BOULANGER	500
83	GIRAUDOUX (Jean) "Elpenor" Ill. par Hermine David.	150
84	GIRAUDOUX (Jean) "Racine"	30
85	GIRAUDOUX (Jean) "Adorable Clio" Envoi à SCHLUMBERGER	400
86	"Panorama parisien 1829"	150
87	PHILIPPE (Charles-Louis) "Quatre histoires de Pauvre Amour" Lettre jointe	200
88	PAULHAN (Jean) "Le marquis de Sade" Lettre jointe	400
89	PAULHAN (Jean) "Les causes célèbres" Envoi à Daniel BOULANGER	700
90	PAULHAN (Jean) "Entretiens sur des faits divers" Envoi à Frédéric LEFEVRE	300
91	PAULHAN (Jean) "L'art informel" Envoi à Daniel BOULANGER	300
92	PAULHAN (Jean) "Aytre qui perd l'habitude"	100
93	PAULHAN (Jean) "Le guerrier appliqué" Envoi à Daniel BOULANGER	300

Inventaire estimatif sommaire établi par Me Dominique LE COËNT-de BEAULIEU, Commissaire-Priseur, avec la collaboration de M. Alain NICOLAS, expert, et avec le concours de Mme LEROY à Senlis, le 13 février 2015.

<i>Désignation</i>	<i>Estimation</i>
108 LORRAIN (Jean) "La maison Philibert"	250
109 CLAUDEL (Paul) "Cent phrases pour éventails"	100
110 LORRAIN (Jean) "M. de BOUGRELON"	100
111 NOUVEAU (Germain) "Le calepin du mendiant"	100
112 LAFORGUE (Jules) "Les plaintes"	1 000
113 CROS (Charles) "Le coffret de santal"	800
114 LAVERGNE (Gabriel Joseph de, vicomte de Guilleragues) "Lettres de la religieuse portugaise" Ill. Modigliani	100
115 COPPEE (François) "Les Humbles"	50
116 BREITBACH (Joseph) "Clément"	60
117 TARDIEU (Jean) "Le fleuve caché" Envoi à Daniel BOULANGER	100
118 POZZI (Catherine) "Poèmes"	100
119 GENET (Jean) "Pompes funèbres"	200
120 BOULANGER (Nicolas-Antoine) "Recherche sur l'origine du despotisme"	600
121 CROMMELYNCK (Fernand) "Le cocu magnifique"	200
122 LEAUTAUD (Paul) "Passe-temps"	50
123 CHARDONNE (Jacques) "Claire"	50

Inventaire estimatif sommaire établi par Me Dominique LE COËNT-de BEAULIEU, Commissaire-Priseur, avec la collaboration de M. Alain NICOLAS, expert, et avec le concours de Mme LEROY à Senlis, le 13 février 2015.

<i>Désignation</i>	<i>Estimation</i>
139 JOUHANDEAU (Marcel) "Léonora" Dédicace à Robert	200
140 SACHS (Maurice) "Le sabbat"	150
141 SACHS (Maurice) "Au temps du bœuf sur le toit"	150
142 SACHS (Maurice) "Chroniques joyeuses et scandaleuses"	100
143 JAMMES (Francis) "Le deuxième livre des quatrains"	100
144 CREBILLON fils "La nuit et le moment"	200
145 M. LE C. de B "Tomme II des œuvres complètes" (Incomplet)	20
146 PARNY (Evariste-Désiré Desforges) "La guerre des Dieux"	50
147 PARNY (Evariste-Désiré Desforges) "Le rideau levé"	400
148 PARNY (Evariste-Désiré Desforges) "Le portier des chartreux"	500
149 PARNY (Evariste-Désiré Desforges) "Petits châteaux de Bohème-Nerval""	300
150 BOSCHIUS (Johannes) "Titii Petronii"	200
151 Thérèse Philosophe "Tomes I & II"	500
152 JACOB (Max) "La Côte" Avec dessins	500
153 TARDIEU (Jean) "Comme ceci comme celà" Envoi à Daniel BOULANGER	100

Inventaire estimatif sommaire établi par Me Dominique LE COËNT-de BEAULIEU, Commissaire-Priseur, avec la collaboration de M. Alain NICOLAS, expert, et avec le concours de Mme LEROY à Senlis, le 13 février 2015.

<i>Désignation</i>	<i>Estimation</i>
169 SAND (George) Lettre	1 000
170 DUMAS (Alexandre) Lettre	1 000
171 ZOLA (Emile) Lettre	2 000
172 ALAIN Manuscrit d'un propos	1 200
173 MIRABEAU (Honoré Comte de) Lettre	1 800
174 BUFFON (Comte de) Lettre	1 000
175 HUGO (Victor) Lettre	3 000
176 VERLAINE (Paul) Lettre	4 000
177 CONSTANT (Benjamin) Lettre	800
178 JAMMES (Francis) Lettre	500
179 SILHOUETTE Lettre	200
180 VOLTAIRE Lettre	3 000
181 BEAUMARCHAIS Lettre	4 000
182 SAINTE-BEUVE Lettre	800
183 MONTHERLANT (Henry de) Lettre	200
184 ROUSSEAU (Jean-Jacques) Fragment de manuscrit "de l'origine du gouvernement..."	2 000
185 FREDERIC II Lettre	1 200

Inventaire estimatif sommaire établi par Me Dominique LE COËNT-de BEAULIEU, Commissaire-Priseur, avec la collaboration de M. Alain NICOLAS, expert, et avec le concours de Mme LEROY à Senlis, le 13 février 2015.

Désignation

Estimation

Manuscrits et tapuscrits des livres et pièces de théâtre :

Huit rouleaux de manuscrits pour :

Les Portes, L'été des femmes, Le Tchad, La rue froide, Le gouverneur polygame, L'ombre, Le téméraire et un rouleau sans nom.

Autres manuscrits :

Les mouches et l'âne, Talbard, Le chant du coq, sans titre, Jules Bouc (manuscrit et tapuscrit), Le roi Fanny (théâtre), Le retable Wasserfall, Un été à la diable, La toison d'or (théâtre), Héraldine, Mes coquins, Hôtel de l'image (retouché), Cache cache, Dame de cœur, Voyage de noces (théâtre), Ursacq, C'est à quel sujet ? (théâtre), Jeux du tour de ville, Le ciel est aux petits porteurs, Connaissez vous Maronne ?, A la belle étoile (théâtre), Le ciel de Margetel, Clémence et Auguste, La nacelle, La rose et le reflet, Coup de lune.

Retouchés :

Intaille (+ cahier couverture étoiles), 9 cahiers Actes Sud, 5 petits livres, 5 petites chemises, Le tremble et l'acacia, Taciturne, Roses de Jericho (?), Étiquette, Lucarnes, Retouche, Hôtel de l'image, Ébauches de retouches dans le livre dédié à J. Barrière, Donne-moi la main, A l'ombre des Hallebardes, Cru bourgeois (1994), 2 vents s'il vous plait, Poupe et proue, 18 trous, La bonne aventure, Théâtre sans titre, Le voyage (pièce radio), Le visiteur du 10ème anniversaire (théâtre), La niche (théâtre), 2 mots s'il vous plait, Luliland, Fruits confits, 1 pièce radio, Chroniques parues dans le Figaro, Pion (sous le nom de D. Anger)

Brouillons de :

Ciel de bargetal, Impasse des sans culottes, Table d'hôte, Café de la paix des dames, De lettres et dédicaces.

Autres :

Daniel Anger : Billets de voyage et ennuis, Un carton avec des manuscrits et autres ...

Scénarios de films tournés :

Le farceur (T), L'homme de Rio (M), Les tribulations d'un chinois en Chine (M), Le Roi de cœur (M), Le voleur (T), Les pétroleuses (T), Les mariés de l'an II (T), La maison sous les arbres (M & T), L'affaire Dominici (M & T), Une femme fidèle (T), La Menace (T), Ils sont grands ces petits (T), Le cheval d'orgueil (T), Les cavaliers de l'orage (M & T), Chouans (M), La Révolution française (T), Les longues lune (Verhaeghe) (T), Un dessert pour Constance (S. Maldoror), Mes coquins (Verhaeghe) (M & T), Marat (M. Bagdadi) (M & T), Connaissez vous Maronne (Dugowson) (T), La mort d'un brave (Patty Villiers) (T), Les douaniers (Ph. Lefevre) (Discretion assurée ? Noces de plomb ? (M & T).

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 19 JUIN 2015

Décisions du Maire

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI DIX NEUF JUIN à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :

20 avril 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :

12 juin 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :

37

Nombre de
Conseillers en exercice :

39

Philippe MARINI, Sénateur Maire

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS,
Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER,
Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

26 JUIN 2015

Date de transmission :

26 JUIN 2015

Rendue exécutoire le :

26 JUIN 2015

Etaient absents :

Monia LHADI
Arnaud THOREL



47 – Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 3 avril 2015 dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le CONSEIL MUNICIPAL.

Décision n° 05/2015

Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune concernant la situation d'occupation irrégulière d'une propriété du domaine privé de la Ville (garages), rue de l'Aisne à Compiègne par MM. de PINHO SOARES, DUMEZ et SKALECKI. Cette intervention peut concerner tant les actions en référé qu'au fond, devant les juridictions pénales et civiles, en première instance et en appel.

Confie le dossier à Maître Christelle LEFEVRE, avocate associée de la scp Lefevre Samghe, 1 rue de la Sous Préfecture à 60207 COMPIEGNE (ou à défaut, à un avocat du même cabinet).

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au chapitre 011 du budget principal.

Décision n° 06/2015

Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune concernant le pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Douai du 19 décembre 2014, dans l'affaire qui l'oppose à AXA (Albingia).

Confie le dossier à **Maître Bruno ODENT, avocat associé, 16 ter avenue du bosquet à 75007 PARIS**, (ou à défaut, un avocat du même cabinet).

La dépense inhérente aux honoraires sera imputée au Chapitre 011 Article 6226.

Décision n° 08/2015

Décide de représenter et défendre les intérêts de la Ville de COMPIEGNE devant le Président du Conseil de discipline suite aux faits de violence perpétrés par M. Marc LEMOINE, Régisseur Chef de Théâtre, le 20 Février 2015, sur son supérieur hiérarchique direct, M. Eric ROUCHAUD, Directeur des Théâtres, et à la nécessité de prononcer à son encontre la suspension de ses fonctions, puis une sanction disciplinaire.

Décide de confier le dossier à Maître Marc BELLANGER, avocat associé de la Société d'Avocats GRANRUT sise 91, Rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS aux fins de représenter la Ville de COMPIEGNE et de défendre ses intérêts à l'occasion de l'exercice, par l'une ou l'autre des parties, des voies de recours susceptibles d'être ouvertes dans ce litige, tant en premier ressort qu'en second puis dernier ressort.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au Chapitre 011 Article 6227.

Décision n° 10/2015

Décide de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie, la solution Carte Achat Public pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention.

La Caisse d'Epargne de Picardie mettra à la disposition de la Ville de Compiègne au plus 3 cartes Achat Public. La Ville de Compiègne procédera, via son règlement intérieur, à la désignation des porteurs et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte. Tout retrait d'espèces est impossible.

Le montant plafond global de règlement effectué par la carte achat sera fixé par la Ville de Compiègne.

La Caisse d'Epargne de Picardie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Ville de Compiègne.

Les opérations financières réalisées dans le cadre de la présente mise en place de la carte achat seront exécutées dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

La Caisse d'Epargne de Picardie portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Picardie et ceux du fournisseur.

Dès réception du relevé d'opérations, la Ville de Compiègne créditera dans les meilleurs délais le compte technique (retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée) ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Picardie. La tarification forfaitaire mensuelle est fixée pour une carte achat à 20 €.

Il est noté que si la Ville de Compiègne souhaite mettre en place au plus 2 cartes supplémentaires, la tarification appliquée par carte supplémentaire représentera un coût mensuel de 2 €. Une commission monétique de 0,50 % sera appliquée sur le montant de chaque transaction. Les éléments relatifs à la tarification sont :

Le contenu du forfait

Carte(s)	La remise d'une carte et l'envoi du code confidentiel
Un accès au portail web	Mise à disposition d'un service de consultation, d'administration et de gestion des cartes : référencement des fournisseurs, paramétrage des plafonds
Le coût de gestion de la trésorerie	Le forfait comprend l'avance de trésorerie effectuée par la Caisse d'Epargne
Relevé d'opération	Le relevé d'opérations pièces justificative de la dépense est téléchargeable sur le site e.cap.fr
Gestion de contrat et de compte	La gestion de compte comprend l'ensemble des mouvements en crédit et en débit du compte technique opéré par la Caisse d'Epargne
Assistance téléphonique	Conseil et assistance téléphonique de la Caisse d'Epargne inclus (hors coût de la communication : 0,15 €/mn)

La prestation hors forfait

Carte supplémentaire (cotisation mensuelle) en sus de celle comprise automatiquement dans le forfait	2 €
Opposition	14 €
Re fabrication	9 e
Réédition du code secret	7 €
Suppression d'une carte du programme	15 €
Intérêts de retard	Taux ajustable (base taux BCE + 700 pts de base)
Traitement contestation	25 €
Référencement des fournisseurs (sur option)	31 € / fournisseur
Paramétrage des plafonds cartes (sur option)	31 € / carte

Décision n° 11/2015

Décide d'accepter la vente d'une rampe lumineuse qui ne correspond plus au besoin du service, répertoriée à l'inventaire communal sous le numéro AUT0000004255, pour une valeur de 400 € TTC à la Mairie de SAINT CALAIS (72120), acquéreur.

Procède à l'encaissement du produit de cette vente au compte 775 du budget de l'exercice en cours et d'effectuer en parallèle, les opérations de sorites d'inventaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

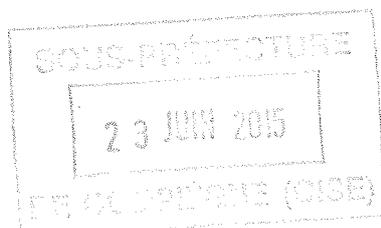
Après en avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu les articles L.2122 et 23 résultant du Code Général des Collectivités Territoriales :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les décisions municipales ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 19 juin 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise